

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME**

SECRETARIAT GENERAL

**CELLULE DE PLANIFICATION
ET DE STATISTIQUE
DU SECTEUR JUSTICE**

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE- UN BUT – UNE FOI**

RAPPORT



**20^{ème} REVUE
SECTORIELLE
DE LA JUSTICE**
Année budgétaire 2019

Juin 2020

Tables des matières

1	Sigles et abréviations	3
2	Introduction	4
3	Contexte et justification	4
3.1	Objectif :	4
3.2	Méthodologie :	4
3.3	Résultats attendus :	5
4	Analyse rétrospective :	5
4.1	Rappel des politiques et stratégies :	5
5	État d'exécution des politiques :	7
5.1	Exécution physique :	7
5.2	Exécution financière des projets :	35
	Les projets sur financement des PTF et leur zone d'intervention :	35
	38	
6	Les indicateurs sectoriels.....	42
6.1	Les indicateurs inscrits dans le CREED :	42
6.2	Les indicateurs du secteur de la justice par programme de 2017 à 2019 :	43
7	Description du cadre partenarial :	46
8	Difficultés/problèmes rencontrés durant l'année 2019 et mesures/solutions proposées :	48
9	Contraintes et difficultés :	51
10	Recommandations :	51
11	Perspectives pour les prochaines années :	52

1 Sigles et abréviations

APES	Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des informations Financières
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
DEME-SO	« Maison de l'aide » en bambara
DESC	Droits économiques, sociaux et culturels
DFM	Direction des Finances et du Matériel
DNAJ	Direction nationale de l'administration de la justice
DNAPES	Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
EPU	Examen Périodique Universel
OIDD/IDLO	International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement
INFJ	Institut national de formation judiciaire
JPCE	Justice de Paix à Compétence Etendue
JUPREC	Justice, Prévention et Réconciliation pour les Femmes, les Mineurs et Autres Personnes Affectées par la Crise
MA	Maison d'Arrêt
MCA	Maison Centrale d'Arrêt
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MJ	Ministère de la Justice
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
ODD	Objectifs de Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
ORTM	Office des Radios et Télévisions du Mali
PAJM	Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali
P/P	Projets / Programmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PO-PRODEJ	Plan opérationnel du Programme décennal de développement de la justice
PTF	Partenaire technique et financier
PU-RSJ-MOA	Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au mali issu du processus d'Alger.
PNDH	Politique Nationale des Droits de l'Homme
RDDH	Réseau des défenseurs des Droits de l'Homme
TIEN SIRA	« Chemin de la vérité » en bambara
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
UE	Union européenne

2 Introduction

Conformément à la lettre circulaire n°00676/MEF-SG du 17 février 2020 pour l'optimisation du système de suivi/évaluation des projets/programmes, des budgets-programmes et des politiques publiques, la présente revue du secteur de la justice s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Calendrier Harmonisé des Revues. Elle est organisée par les ministères sectoriels sur la base des rapports d'évaluation validés des projets/programmes et du budget-programmes.

Elle est donc fortement liée à la qualité des extraits des ateliers de validation des données relatives aux projets/programmes et aux budgets-programmes. Lesdits extraits sont eux-mêmes liés à l'efficacité du système de collecte et de traitement.

3 Contexte et justification

Les difficultés liées à la multiplication de revues non coordonnées, ont amené le Gouvernement et ses partenaires à mettre en place de nouvelles modalités pratiques d'organisation de cet exercice à travers la mise en place d'un « Calendrier Harmonisé des Revues ». C'est ainsi qu'il est organisé chaque année au niveau des départements ministériels une revue sectorielle.

Selon le planning d'exécution dudit calendrier, la revue sectorielle doit se tenir au plus tard le 20 avril 2019.

La période sous revue s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2019.

Les résultats de la revue en occurrence alimenteront la revue du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023.

L'exercice consiste à :

- collecter les informations relatives à la situation d'exécution physique et financière des projets/programmes d'investissement public du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme au 31 décembre 2019 ;
- faire une analyse critique et proposer des solutions d'amélioration de la performance desdits projets/programmes à accroître leur impact sur les bénéficiaires ;
- identifier les principales contraintes qui entravent leur mise en œuvre ;
- faire valider les résultats obtenus par les responsables des programmes concernés.

Il porte sur les projets/programmes d'investissement public inscrits au Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2019-2021, complétés par ceux actuellement en exécution et/ou en préparation.

3.1 Objectif :

Faire la situation du suivi et de l'exécution des politiques de développement du secteur au 31 décembre 2019 et d'en étudier les perspectives.

3.2 Méthodologie :

La méthodologie consiste à faire :

✓ l'analyse rétrospective des questions relatives :

- à la mise en œuvre des politiques, stratégies, actions prévues ;
- à l'utilisation des ressources financières et humaines disponibles ;
- à l'atteinte des objectifs ;
- aux problèmes et contraintes.

✓ les perspectives pour les trois prochaines années sur les questions relatives aux :

- changements à apporter aux politiques, stratégies et actions pour une amélioration des résultats ;
- moyens nécessaires à mettre à disposition ;
- solutions à apporter aux problèmes systémiques et transversaux.

Pour ce faire, les différents acteurs concernés, à savoir l'Etat et ses démembrements ainsi que les organisations professionnelles concernées, la société civile et les partenaires techniques et financiers doivent être impliqués.

3.3 Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- une évaluation de la performance du secteur est réalisée au titre de l'exercice 2019 (rapport réalisations/prévisions) ;
- un état d'avancement du passage à l'approche sectorielle en vue de rendre le secteur plus performant est fait ;
- la programmation pour la période 2019 à 2021 est établie.

4 Analyse rétrospective :

4.1 Rappel des politiques et stratégies :

La Justice occupe une place de choix dans le processus de refondation de l'Etat. De l'indépendance à nos jours, les initiatives de réforme ont été entreprises avec plus ou moins de succès et des fortunes diverses. Le Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) et son plan opérationnel, la Charte des Valeurs de la justice et le Pacte pour le Renouveau de la Justice participent de l'engagement des pouvoirs publics à œuvrer pour la réhabilitation et la restauration de la crédibilité du service public de la justice.

Cependant, force est de constater que si ces différentes initiatives de réforme du système judiciaire ont, peu ou prou, contribué à l'améliorer, elles n'ont pas résolu les problèmes fondamentaux de la justice, laissant ainsi entière la récurrente et lancinante problématique de la saine distribution de la justice. Cette problématique prend un relief et une acuité particulière dans le contexte de la crise socio-sécuritaire que le Mali traverse et dont elle est un déterminant essentiel. En effet, la Justice représente un enjeu stratégique dans la résolution de la crise multidimensionnelle que notre pays a connue. Elle est un instrument d'intermédiation des rapports sociaux et un gage certain d'une paix sociale.

L'amélioration de la qualité du service public de la Justice demeure une préoccupation majeure des plus hautes autorités. Cela s'est traduit dans les orientations politiques du Président de la République et dans les différentes Déclarations de Politique Générale des Premiers Ministres.

Le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de Mise en Œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (PU-RSJ-MOA) constitue la synthèse des activités pertinentes dégagées à partir des points de solidité et de fragilité issus du document de projet de réforme de la justice et de l'administration pénitentiaire ainsi que des aspects qui appellent le changement et l'innovation. Il prend également en charge les prescriptions de l'article 46 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et les exigences de retour de l'Administration judiciaire et pénitentiaire dans le nord du Mali.

Le PU-RSJ-MOA est un outil programmatique de mise à niveau de l'appareil judiciaire, articulé autour de trois (3) composantes en vue de l'émergence d'une justice crédible,

performante et responsable au service de la paix sociale et du développement socio-économique.

Il s'agit, à travers ce programme, de donner les moyens et l'opportunité au secteur de la justice d'aller vers un changement fondamental, d'être à la hauteur des attentes des populations sur la base d'une confiance renouvelée à la suite d'un changement de culture de travail et de management.

Le PU-RSJ-MOA s'articule autour des composantes suivantes déclinées en résultats cibles - indicateurs – extrants – structures responsables – structures associées:

- composante I : Consolidation du pouvoir judiciaire et de l'Etat de droit ;
- composante II : Protection des Droits de l'homme et promotion de la lutte contre l'impunité, la corruption et la délinquance financière ;
- composante III : Communication sur le programme d'urgence pour le renforcement du système judiciaire et de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation.

Pour chaque composante, les résultats à atteindre pour l'horizon 2018 ont été clairement définis.

Composante I : Consolidation du pouvoir judiciaire et de l'Etat de droit :

L'objectif est d'accroître et d'améliorer l'accessibilité des citoyens à la Justice et de renforcer la qualité et l'efficacité des prestations des administrations et organes judiciaires. Il s'agit de rapprocher la justice des justiciables au plan géographique, économique et intellectuel, de redéployer rapidement la Justice dans les zones affectées par la crise et de généraliser l'assistance judiciaire, juridique et l'information sur l'ensemble du pays conformément à l'Accord.

Composante II : Protection des Droits de l'Homme et Promotion de la Lutte contre l'Impunité, la Corruption et la Délinquance Financière.

L'objectif est de créer un cadre propice à l'amélioration de la situation des droits de l'Homme, de mettre fin à l'impunité et de lutter contre la corruption et la délinquance financière.

- **En matière d'impunité et des droits humains, il s'agit, entre autres :**
 - de créer une commission d'enquête internationale conformément à l'Accord d'Alger ;
 - de réaffirmer le caractère imprescriptible des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, la non amnistie pour les auteurs desdits crimes y compris les violations sur les femmes, les filles et les enfants liés au conflit ;
 - de rendre effective et fonctionnelle la justice transitionnelle ;
 - de mettre en place une politique nationale pour le respect effectif des droits humains et son plan d'actions ;
 - d'améliorer les conditions de vie en milieu carcéral.
- **En matière de lutte contre la corruption et la délinquance financière, il s'agit, entre autres, de renforcer la lutte contre la corruption et de la délinquance financière, à travers la mise en place et l'opérationnalisation des structures et mécanismes, y compris celui prévu par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (commission de lutte contre la corruption et la délinquance financière).**

Composante III : Communication sur la justice et le PU- RSJ-MOA

- **L'objectif est de développer des outils informationnels adéquats pour :**
 - donner une meilleure visibilité et connaissance de la Justice en vue de soutenir les actions à forts impacts identifiés et de créer les conditions nécessaires pour susciter la confiance des citoyens en la Justice ;
 - faire connaître, comprendre et renforcer le soutien populaire à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, particulièrement dans sa dimension justice et droits humains.

L'incidence financière du Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire

et la mise en œuvre de l'Accord d'Alger s'élève à cinquante-neuf milliards neuf cent soixante millions de FCFA (59 960.000.000 FCFA).

Prévu pour trois (3) ans 2015-2018, il a été prolongé et doté en 2019, le Programme d'Urgence est la résultante d'un processus inclusif, participatif et itératif. Il est décliné en plan opérationnel triennal dont la mise en œuvre doit faire l'objet d'une évaluation réalisée par une expertise externe. Cette évaluation fera l'objet d'une communication écrite soumise au Conseil des ministres.

Ce programme a été remplacé par la loi n°2019-072 du 24 décembre 2019 portant loi d'Orientation et de Programmation de la Justice (LOPJ 2020-2024) pour le développement du Service public de la justice dont les crédits budgétaires sont évalués à cent quatre-vingt-dix milliards quatre cent vingt millions (190 420 000 000) de francs CFA. La finalité de cette loi est de bâtir aux termes des 5 prochaines années, un service public de justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables.

5 État d'exécution des politiques :

5.1 Exécution physique :

- Consolidation du pouvoir judiciaire et de l'Etat de droit

5.1.1 Accès à la justice :

L'état des lieux des CA, TGI et des 35 JPCE, mené par la DNAJ avec le concours de USAID/MJP et du PAJM a permis de déterminer une feuille de route pour la fonctionnalisation sur 5 ans de l'ensemble de la nouvelle organisation judiciaire, à laquelle seront adossées les politiques d'infrastructure, d'équipement et de recrutement / réaffectation des personnels judiciaires. La mise en œuvre de cette feuille de route est en cours.

1. Le MJDH dans le cadre de l'accès à la justice a procédé à l'opérationnalisation de juridictions administratives ci-après :

- Le tribunal administratif de Gao est opérationnel ;
- La Cour Administrative d'Appel de Bamako est en cours d'opérationnalisation, les travaux de construction du bâtiment devant abriter la Cour sont avancés ;
- La révision de la carte judiciaire pour améliorer l'accès à la justice, notamment par la création de nouvelles Cours d'Appel (en réformant les cours existantes) ainsi que de nouveaux tribunaux de commerce, tribunaux administratifs et tribunaux de travail dans les principales capitales régionales est effective ;
- Les études de faisabilité ont été réalisées pour la mise en place d'un système d'information, permettant la traçabilité, le suivi des procédures (suivi informatisé et continu des différentes étapes de la procédure jusqu'à la mise en ligne de la décision finale) et l'accessibilité à tous les intervenants de la justice (Magistrats, avocats) ;
- Une circulaire a été envoyée aux juridictions pour rappel de la réduction à un mois maximum le délai de mise en délibéré prévu par la loi ;
- Une circulaire a été envoyée aux juridictions pour rappel sur la motivation des décisions de justice et réduction à un mois maximum après le jugement, le délai pour que la décision soit disponible, ce délai est déjà prévu par la loi.

2. L'USAID/MJP, Mali Justice Project, actuellement chef de file des partenaires intervenant dans le secteur de la Justice a :

- Facilité la préparation et la validation de l'avant-projet de loi portant rôles et statut des Cadis et autorités traditionnelles dans la distribution de la justice (Le texte est

actuellement devant le ministère de la justice qui devrait incessamment entamer le processus législatif).

- Formé et subventionné 10 organisations de la société civile (OSC) afin d'offrir des services d'assistance juridique, de représentation judiciaire, d'éducation au droit, de médiation des conflits et de référencement des justiciables vers les structures spécialisées dans les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou, Taoudénit et Kidal. (Près de 200 000 personnes ont été touchées par les activités de subvention du MJP. Près de 3,000 cas ont été traités par les parajuristes).
 - Formé et subventionné un consortium de 9 OSC pour offrir des services d'assistance holistique (juridique, psychologique, médicale et économique) aux femmes victimes de violences au sein des Maisons de la Femme de Bamako (le projet prend fin en Juin 2020. Plus de 200 femmes ont bénéficié d'un accompagnement juridique, psychologique, médical et économique).
 - Exécuté un programme de sensibilisation radiodiffusé sur l'accès au droit et à la justice avec la Direction nationale de l'administration de la justice (DNAJ) et les magistrats dans les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou et le district de Bamako. (Nous estimons à plus de 70 000 le nombre d'auditeurs touchés par ces diffusions).
 - Formé les formateurs des Avocats du Barreau malien sur la traite des personnes et le trafic illicite des migrants (23 avocats ont été formés et sont prêts à former leurs confrères).
 - Assisté et apporté au Barreau du Mali dans le développement d'un plan d'action pour la lutte contre la traite des personnes (le plan d'action a été développé et doit à présent être validé par la nouvelle administration du Barreau).
 - Organisé une conférence sur la réforme de l'aide légale au Mali en partenariat avec le Barreau malien : adoption d'une Déclaration pour la réforme de l'aide légale au Mali (La conférence a été organisée avec succès. La Déclaration a été validée par le Barreau et doit à présent être présentée au ministre de la justice).
- 3. MINUSMA, dans le cadre de son programme d'accès à la justice et promotion de la complémentarité constructive entre justice traditionnelle et justice formelle mené des activités - y compris des ateliers - en appui au Ministère de la justice afin de soutenir le processus législatif en cours pour l'adoption d'une loi sur le statut et le rôle des autorités traditionnelles dans la distribution de la justice ; des ateliers qui tendent à faciliter la coordination et la concertation des acteurs concernés, à l'information et la sensibilisation sur les avant-projets et projets de loi, puis sur la loi. La Mission a aussi appuyé l'ONG WILDAF (Women in law and Development in Africa) afin de mener en 2019 des campagnes de sensibilisation sur la justice dans la région de Tombouctou visant à informer les justiciables sur les institutions et procédures judiciaires, et rapprocher la justice des justiciables par le biais de journées portes ouvertes, émissions radio et conférences débats. Par ailleurs, la MINUSMA a mené deux missions en février et mars 2019 dans le cadre du projet pilote conjoint de la MINUSMA « Justice et Réconciliation » à Koro, région de Mopti.**
- 4. Le Programme d'Appui au secteur de la Justice (PAJM/UE) a réalisé plusieurs activités parmi lesquelles on peut citer :**
- la formation des magistrats, huissiers, greffiers et secrétaires de greffe et parquet sur diverses thématiques ;

- la dotation du Ministère de la Justice de 11 véhicules, d'équipements informatiques avec la mise en place d'un système de visio-conférence à l'Institut national de formation judiciaire (INFJ) suivie de l'expérimentation, avec l'ENM française d'un cycle de télé-enseignement qui constitue une première en Afrique ;
- la modernisation de l'encadrement juridique du secteur judiciaire à travers l'élaboration de projet de relecture de certains textes dont la politique pénitentiaire qui a été adoptée et dont la mise en œuvre sera l'axe majeur du PAJM 2, dont la convention de financement a été signée septembre 2019 pour un début du projet en 2020.
- la construction de 9 juridictions (TGI : Ségou, Sikasso et Koutiala ; TI : Tominian, Bla, Kignan, Yorosso, Bafoulabé et Nioro) et réhabilitation de 2 centres de détention (MCA et Bolé Mineur).

5. Association DEME-SO a réalisé :

- Equipement de 7 vestibules de droit à Kenioroba dans la région de Koulikoro, Yangasso dans la région de Ségou, Kona dans la région de Mopti, Toya et N'Bouna dans la région de Tombouctou, Ouatagouna et Temera dans la région de Gao ;
- Equipement de 28 Bureaux d'Assistance Juridique et Judiciaire dans les juridictions de Baroueli, Markala, Niono, Macina, Bla, San, Kemparana, Tominian, Mopti, Sévaré, Bandiagara, Bankass, Douentza, Koro, Tenenkou, Djenné, Youwarou, Niafouké, Diré, Gourma-Rharous, Goundam, Tombouctou, Gao, Bourem, Ansongo, Ménaka et le Tribunal de Grande Instance de la commune III du District de Bamako.
- Recrutement, formation et équipement de 80 parajuristes dans 39 communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao et du District de Bamako ;
- Interventions de 696 parajuristes actifs en 2019 dans 348 communes de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao et du District de Bamako ;
- Formation et équipement de 28 juristes pour l'animation des bureaux d'assistance juridique et judiciaire ;
- Formation et équipement de 6 animateurs de vestibules de droit

6. ONU FEMMES dans le cadre du projet « Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire et avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger » :

- Deux (02) ateliers de formation ont été organisés (à Ansongo et Menaka) sur les rôles, mandats des acteurs de la chaîne pénale, des Forces de Défense et de Sécurité ainsi que les voies de recours, signalement et référencement et le plaidoyer pour les organisations de la société civile et les organisations de femmes. Ces ateliers ont permis à 76 personnels dont 14 acteurs de la chaîne pénale à Ansongo (8) et à Menaka (6) d'échanger et d'améliorer leur compréhension et leurs connaissances mutuelles sur les mandats des uns et des autres acteurs concernés en lien avec le renforcement de la connaissance et du respect des droits humains.

7. Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme : Le MJDH a par ailleurs, poursuivi le programme de réhabilitation et/ou construction des infrastructures judiciaires, sur budget national entre autres :

- Les études architecturales de la construction et de l'équipement du Tribunal

- d'Instance de Toukoto et de la construction du siège de la CPS et de la Cour d'Appel Administrative à Bamako ont été réalisées et les travaux sont en cours ;
- Le Projet de Construction de la nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako (N°RNP2 :762) à Kénioroba dans le cercle de Kangaba, région de Koulikoro dont l'objectif : d'améliorer les conditions de détention de la population carcérale les travaux du marché initial sont exécutés à hauteur de 85%. L'avenant n° 1 pour la réalisation des travaux supplémentaires au marché initial d'un montant de 2 652 020 466 a atteint un taux d'exécution de 20% (l'aménagement de la voie d'accès, renforcement du réseau d'alimentation en eau potable y compris château et forages, aménagement de la cours...). Aujourd'hui pour désengorger la MCA de Bamako, le département a déjà transféré une partie de l'effectif des détenus de cette structure qui accueille le plus grand nombre des détenus du pays ;
 - Les travaux de Construction, équipement et réhabilitation des infrastructures (travaux de construction d'un amphithéâtre de 600 places, d'une bibliothèque et d'une cantine) de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) Me Demba DIALLO ont atteint un taux de réalisation de 64% :
 - o La bibliothèque et la cafétéria sont entièrement construites et sont en attente de finition et attendent les commodités ;
 - o Les travaux de construction et d'équipement de l'amphithéâtre sont en phase de finition ;
 - o Les travaux de réalisation de la cité d'hébergement ont déjà démarré.

5.1.2 Efficience, indépendance, carrière et formation des magistrats :

1. Le 19 juillet 2019 un communiqué du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux a lancé le concours de recrutement de 14 aspirants notaires dont l'organisation a été assuré par la DNAJ en collaboration avec l'Ordre des Notaires. A la fin du processus de recrutement, 14 aspirants notaires ont été recrutés dont un (01) sur titre, trois (03) suite à un test et les dix (10) restants sur concours. La DNAJ a commencé le processus de recrutement de 150 agents du cadre de la surveillance des services pénitentiaires et de l'éducation surveillée avec le communiqué du Garde des Sceaux en date du 25 octobre 2019. La DNAJ a reçu 679 candidatures, ce concours comportait les visites corporelles, les épreuves sportives et épreuves écrites ainsi que les visites médicales. A ce jour 150 candidats ont été déclarés admissibles et une liste de 24 candidats retenus par ordre de mérite est établie pour y recourir en cas d'incapacité médicale de candidats déclarés admissibles. La DNAJ a par ailleurs commencé le processus du concours de recrutement des auditeurs avec la signature de l'arrêté fixant les modalités d'organisation dudit concours.

- 2. La DNAJ** en collaboration avec l'USAID/MJP a mené plusieurs activités notamment :
- Du 04 au 08/02/2019 un atelier de formation des Responsables des Programmes, des Chefs de Juridictions et parquets, des greffiers en Chef à la préparation du budget-programme et au plan annuel de performance ainsi qu'à la gestion budgétaire et comptable. (à Bamako) ;
 - Du 11 au 15/02/2019 atelier de formation des Responsables de Programmes, des Chefs de Juridictions et Parquets, des Greffiers en Chef du ressort de la Cour d'Appel de Mopti à la préparation du budget-programme et au plan annuel de performance ainsi qu'à la gestion budgétaire et comptable. (à Mopti).
 - Du 17 au 20/06/2019 un atelier de formation de 40 responsables gestionnaires sur l'élaboration du rapport annuel de performance RAP (à INFJ) ;
 - Du 07 au 08/08/2019 un séminaire sur la déontologie et l'éthique destiné aux magistrats (à INFJ) ;
 - Le 02/09/2019 la Conférence des chefs de juridictions et de parquets sur la mise en œuvre du principe de collégialité au niveau des tribunaux de grande instance. (à INFJ) ;
 - Le 03/09/2019 la Conférence des chefs de parquet sur le thème « Le Ministère public face au défi du délitement et de l'effondrement de l'autorité publique : Perspectives et responsabilités » (à INFJ) ;
 - Du 04 au 08/03/2019 un atelier de formation des Responsables des Programmes, des Chefs de Juridictions et parquets, des greffiers en Chef à la préparation du budget-programme et au plan annuel de performance ainsi qu'à la gestion budgétaire et comptable. (à Kayes) ;
 - Du 11 au 15/03/2019 un atelier de formation des Responsables des Programmes, des Chefs de Juridictions et parquets, des greffiers en Chef à la préparation du budget-comptable. (à Ségou) ;
 - Du 27 au 29/03/2019 une formation des greffiers sur l'archivage des greffes (à INFJ) ;
 - Du 14 au 15/05/2019 une conférence sur le fonctionnement des greffes (à INFJ) ;
 - Du 27 au 28/06/2019 une formation sur les normes déontologiques et éthiques à l'attention du personnel du cadre des greffes (INFJ) ;
 - Du 22 au 24/05/2019 une formation des cadres de la DNAJ à la gestion, au suivi et à l'évaluation des juridictions ;
 - Du 11 au 13/12/2019 une formation des cadres de la DNAJ à la gestion, au suivi et à l'évaluation des juridictions.
- 3. En 2019 l'INFJ** a formé 38% des auxiliaires de justice (Greffiers, Secrétaires de greffes et parquets), pour ce qui concerne, l'écart qui existe entre les prévisions et les réalisations s'explique par le déficit de mobilisation des ressources destinées à cet effet de formation en 2019. Quarante (40) Auditeurs de justice sont en formation, l'évolution de l'indicateur est tributaire de l'année d'examen. En 2019 les auditeurs de justice ont accompli leur stage dans les juridictions, c'est 2020 qu'ils passeront leurs examens de sortie qui permettra de renseigner l'indicateur.
- L'INFJ se réjouit de la mise en œuvre de la loi de programmation de la justice qui apportera un souffle nouveau à la formation en générale.

5.1.3 Renforcement et modernisation des institutions pénitentiaires et de l'éducation surveillée :

- 1. Le PNUD** dans le cadre du projet Mandela mis en œuvre conjointement avec la MINUSMA a fait au titre de l'année 2019 les réalisations suivantes :
- 505 agents et cadres de l'administration pénitentiaire formés sur les règles, de Bangkok

- et de Riyad des Nations Unies y compris 80 cadres supplémentaires de l'administration pénitentiaire générale ;
- 176 cadres de la DNAPES formés en management dont 14 femmes ;
 - 430 personnels pénitentiaires formés dont 46 femmes (cadres et agents d'exécution) en secourisme, gestion des incidents en milieu carcéral, de Bangkok) ;
 - Lancement du processus d'informatisation des établissements pénitentiaires afin de renforcer l'accès à la justice des détenus et mettre un terme aux cas de dépassement des délais de détention ;
 - Fourniture des kits d'hygiène et de dignité à 100% des femmes détenues au Mali ;
 - Création et mise en place des Comités de gestion des activités de production en détention dans tous les 59 établissements pénitentiaires du Mali;
 - Mise en place d'un système de pérennisation des productions des fermes pénitentiaire et augmentation de la production agricole des fermes pénitentiaires de 210% pour un total de 78,30 tonnes ;
 - Lancement de la production laitière (vaches laitières) dans les fermes pénitentiaires au titre des activités génératrices de revenus ;
 - Formation aux techniques agros pastorales des personnels des fermes pénitentiaires à travers la mise à disposition d'ingénieurs agronomes + formation à la conduite et à l'entretien des tracteurs ;
 - Dotation en tracteur, bœufs de labour, ânes, intrants, charrues et autres équipements agricoles ;
 - Dessouchage de 73 ha et labour de 44ha supplémentaires en vue d'élargir la superficie arable ;
 - Accroissement du débit des châteaux d'eau à Tana et Konseguela.
 - Réhabilitation (génie civile) de 13 établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée (Kayes, Kita, Kenieba, Bafoulabe, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Bla, Fana, Ouelessebougou, Bollé Femmes, Bollé Mineurs, centre pour mineurs Mopti) en vue d'améliorer les conditions de détention ;
 - Réalisation de 5 forages pour remédier à la pénurie d'eau potable ;
 - Amélioration du taux d'occupation de l'espace en cellule occupé par détenus allant de 1,826 m² à 2,619m² dans les EPS où le projet est intervenu ;
 - Dotation de 3197 matelas au profit des détenus soit 72% de l'ensemble des détenus et de kits de dignité à l'ensemble de femmes détenues des EPS du Mali;
 - Fourniture d'ustensiles de cuisines au profit de 23 établissements pénitentiaires ;
 - Acquisition et installation d'équipements sportifs dans 26 établissements pénitentiaires avec près de 86,6% de détenus qui ont accès à des activités sportives.
 - Formation professionnelle de 341 détenus dans 14 établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée en menuiserie, couture et autres activités de réinsertion ;
 - Formation de 104 détenus supplémentaires aux techniques et méthodes agro-pastorales dans les pénitenciers agricoles de Tana, Baguineda, kénioroba et Konseguela ;
 - Mise en place et équipement de 10 ateliers de formations professionnels à vocation de réinsertion sociale au profit des détenus : Kayes, Kita, Bafoulabé, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Ségou, Fana, Ouelessebougou, Kati.

2. La MINUSMA : Un budget important a été acquis à travers le Fonds fiduciaire des Nations Unies (financement des Pays-Bas) pour la construction de quartiers de haute sécurité à la prison de Dioila pour la détention sécurisée des personnes suspectées et/ou condamnées pour faits de terrorisme. A Tombouctou un autre projet également à travers le Fonds fiduciaire des NU a permis la sécurisation des tribunaux, des résidences des

magistrats et des prisons de la région par l'installation de caméras de surveillance, systèmes d'alarme, panneaux solaires permettant le délestage ainsi qu'un château d'eau à la MAC de Tombouctou permettant d'assurer l'approvisionnement en eau. A Mopti un projet QIP a permis la réhabilitation /Reconstruction de la maison d'arrêt de Djenne. Un autre en cours d'exécution consiste en la construction d'une nouvelle maison d'arrêt à Koro Concernant les projets financés sur fonds programmatiques : Un projet majeur a été financé sur l'année budgétaire juillet 2018-juin 2019 et poursuivi sur l'année budgétaire juillet 2019-juin 2020 visant à la sécurisation de cinq maisons d'arrêt et de correction, au nord et au centre du Mali (Tombouctou, Mopti, Gao) et à Koulikoro et à la MCA de Bamako en ce que ces dernières détiennent des personnes incarcérées pour faits de terrorisme. Ce projet inclut un certain nombre d'activités telles que l'appui à l'adoption de plans de sécurité et de défense ainsi que les exercices de simulation avec l'ensemble des forces de défense et de sécurité impliquées ; l'acquisition et l'installation d'équipements de sécurité ; le renforcement de la sécurité statique et dynamique des établissements pénitentiaires susmentionnés ; l'établissement d'une brigade d'intervention rapide et d'un système d'alerte précoce ; un appui technique et financier à l'élaboration et validation d'une stratégie de sécurisation des établissements pénitentiaires ; un appui technique et financier la validation d'une feuille de route sur la prévention contre l'extrémisme violent dans les prisons au Mali, etc. sur ses fonds complémentaires, la MINUSMA a par ailleurs organisé un atelier à Mopti pour le renforcement des capacités du personnel pénitentiaire sur la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent dans les prisons de la région. Cet atelier, qui a mobilisé 33 participants parmi lesquels quatre femmes, a en particulier renforcé les capacités sur l'évaluation du niveau de radicalisation et de l'extrémisme violent chez les détenus, la détection des signes précoces de radicalisation et du développement, voire des techniques d'implémentation des activités de préparation à la réinsertion sociale au sein des prisons.

5.1.4 Amélioration de la gouvernance judiciaire

1. **La DNAJ** : Les termes de référence de l'audit de l'organisation judiciaire actuelle du District de Bamako afin notamment d'évaluer l'impact de l'existence de plusieurs procureurs (un par commune) et la multiplicité des procédures pouvant déboucher sur des décisions souvent contradictoires pour une même affaire et prendre les mesures correctives nécessaires.
2. **Le MJDH** a déjà été réalisée une étude, une grille d'évaluation proposée par le consultant pour la mise en place d'un mécanisme d'évaluation de la performance du juge qui tienne compte notamment de la qualité du jugement rendu le délai de rédaction et de mise à disposition de la décision prise, etc. Une étude sera réalisée pour envisager l'adoption d'un mécanisme à points sous forme de bonus (respect des délais, confirmation de la décision en appel le cas échéant, etc.) ou malus (non-respect des délais, infirmation de la décision en appel le cas échéant, etc.). Cette évaluation qui pourra être faite par l'inspection des affaires judiciaires ou mieux une autorité indépendante, sera prise en compte dans la notation du juge et pourrait servir de base à l'octroi (en fin d'année) d'une incitation financière.
3. **USAID-MJP a au cours de l'année 2019 fait les réalisations ci-après :**
 - Contribution au groupe thématique chargé de procéder au diagnostic des textes régissant l'organisation et le fonctionnement des services centraux y compris la DNAJ

en vue d'identifier les chevauchements, les insuffisances et proposer des correctifs dans le cadre de l'élaboration de la Loi d'orientation et de programmation du secteur de la justice 2020-2024 ; les résultats attendus de cette relecture visent au renforcement de l'autonomie de ces services et de leur attractivité pour les cadres qui y travaillent ;

- Formation des responsables de la DNAJ dans le suivi et l'évaluation de la performance des juridictions ; Une des principales attributions de la DNAJ qui n'avait jamais été mise en œuvre et qui vise en termes de résultats à une distribution de la justice tenant compte des aspirations des justiciables en termes de célérité et d'efficacité ;
- Elaboration d'un guide d'évaluation de la performance des juridictions ;
- Organisation d'une première mission-test au TGI de Ségou visant à valider le Guide d'évaluation de la performance des juridictions.
- Accompagner la CPS dans le domaine de la collecte et du traitement des données statistiques auprès des juridictions et des maisons d'arrêt ;
- Soutenir à la DNAJS dans ses travaux relatifs à la relecture des textes initiés par le Département avec le concours des partenaires techniques et financiers ;
- Elaborer et valider un guide d'évaluation de la formation et des formateurs de l'INFJ ;
- Elaborer un manuel de procédure des Ressources Humaines (RH) du personnel magistrat du MJDH ;
- Elaborer un manuel de procédure RH du personnel greffier, surveillant des services pénitentiaires et autres fonctionnaires du MJDH ;
- Organiser une visite d'études en Belgique avec comme résultat atteint un échange d'expériences et de bonnes pratiques relatives à la transposition des normes portant sur le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) et la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) ;
- Analyser et amender un projet de Convention de partenariat proposé par le Service Public de la Justice Belge transmis pour approbation au Secrétariat Général du MJDH ;
- Elaborer des TdRs en vue de la sélection d'une firme chargée de développer des modules tenant compte des spécificités du personnel de la Justice dans le cadre de l'implantation du SIRH et de la GPEEC au sein du MJDH ;
- Appuyer et conseiller permanent les responsables de programme, la CPS et la DFM dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du budget-programme ;
- Former les comptables-matières pour une meilleure traçabilité des biens et équipements alloués aux services centraux et aux juridictions ;
- Former des chefs de juridictions et de parquets ainsi que des responsables de l'Administration pénitentiaire dans l'élaboration des budgets-programmes et des plans annuels de performance ;
- Former les responsables de programmes les procédures passation, de mise en concurrence et de transparence dans l'exécutions des marchés publics relevant du MJDH ;
- Elaborer et mettre à disposition des responsables du MJDH un guide de pilotage pour améliorer la performance des services ;
- rénover les travaux d'extension, acheté les matériels d'archivages et Implanter une signalétique harmonisée des TGI ci-après : Communes 1, 2, 5 du District de Bamako ; TGI de Kati ; Koulikoro ; Kita ; Mopti et Cour d'appel de Sévaré ;
- accompagner le processus de déploiement de l'intranet conçu au sein du ministère et des organes centraux est en cours de préparation afin de promouvoir l'accès à l'information et à la communication ainsi que le renforcement de la documentation informatisée a l'INFJ ;

- réaliser une visite d'études au Bénin pour capitaliser les expériences de ce pays dans le domaine de l'informatisation des chaînes civile et pénale au niveau des greffes des juridictions.
- Validation par la Commission permanente législative de l'avant-projet de Code de procédure pénale qui sera soumis à un atelier national de validation ;
- Elaboration en cours d'avant-projets de textes sur les frais de justice en matière civile et pénale qui vise à simplifier, harmoniser certains tarifs et combler les vides juridiques compte tenu de l'évolution des matières ;
- Elaboration en cours d'un avant-projet de Code pénal avec comme résultat attendu la prise en compte des nouvelles formes de criminalité ainsi que les vides juridiques et incohérences du texte actuel ;
- Elaboration en cours d'un avant-projet de texte sur le statut du personnel des greffes en vue de moderniser le statut du personnel des greffes dont la carrière fera l'objet d'une évaluation fondée sur des critères objectifs mettant en avant les principes de performance et de redevabilité ;
- Organiser une Conférence des chefs de juridictions et de parquets sur la mise en œuvre du principe de collégialité prescrit par la Loi sur l'organisation judiciaire et la restauration de l'autorité de l'Etat ;
- Former des chefs de juridictions et de parquets ainsi que des officiers de police judiciaire sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants avec comme résultat atteint le renforcement de l'efficacité dans la lutte contre ces formes de criminalité ;
- Former les greffiers à l'archivage moderne avec comme résultat attendu une meilleure préparation des juridictions dans l'optique de l'informatisation des chaînes civile et pénale au niveau des greffes
- Sur les 100 fiches didactiques, 30 fiches ont été sélectionnées et ont fait l'objet d'une traduction dans les langues nationales bamanankan, peulh, sonrhaï et tamashek. A titre de rappel, Ces fiches présentent les problèmes communs de justice en un langage accessible et utilisant des exemples de tous les jours et serviront à d'autres praticiens de la justice, para juristes, étudiants et académiciens pour une compréhension des lois et la fourniture d'assistance juridique/judiciaire aux maliens.

4. La DNAPES en collaboration avec ses partenaires a bénéficié des renforcements ci-après :

- Une série d'ateliers organisée conjointement par la DNAPES et THINK PEACE portant sur la prévention de la radicalisation de l'extrémisme violent en milieu carcéral à l'intention de 435 personnels de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée ;
- Un atelier sur le renforcement des capacités des Directeurs régionaux, des Chefs d'établissement et des Agents a été organisé à Ségou du 29 octobre 2019 au 02 novembre 2019 avec l'appui technique et financier du Projet Prison Nelson Mandela ;
- La tenue des ateliers sur la détention provisoire dans les ressorts des cours d'appels de Bamako, Kayes, Mopti avec l'appui technique et financier de I N L -S C G et le CICR ;
- Les ateliers d'élaboration et de validation du document de politique pénitentiaire par le consultant Paul Mbanzoulou ;
- Participation de cinq (05) cadres de la DNAPES à trois ateliers sur la réintégration et la réinsertion des ex-combattants terroristes financés par l'Institut International pour la Justice et l'Etat de Droit (IIJ) ;

- Participation d'une délégation de cinq (05) personnes du département de la Justice du Mali au Mock Prison Riot du 1^{ER} au 8 mai 2019 en Virginie Occidentale ;
- Participation d'une délégation malienne de cinq (05) personnels de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée sur la gestion des femmes détenues à Colorado ;
- Participation de deux cadres de la DNAPES à la formation sur la modernisation du secteur de la justice à Alger ;
- Participation de trois cadres de la DNAPES à Nouakchott en Mauritanie sur le renseignement pénitentiaire et la prévention de la radicalisation de l'extrémisme violent organisée par l'ONU DC.
- Plusieurs autres formations ont été organisées à l'intention du personnel pénitentiaire par la Section des Affaires Judiciaire et Pénitentiaire de la MINUSMA et la Composante Police de la MINUSMA.
- **La DNAPES a par ailleurs fait les réalisations suivantes :**
 - Participation aux défilés du 20 janvier et du 22 septembre 2019 : Les cérémonies traditionnelles de prise d'armes et défilé des 20 janvier et 22 septembre 2019 se sont déroulées avec la participation effective des surveillants de prison à la place d'armes de Kati pour Bamako et dans les localités de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et dans les nouvelles régions de Dioila, Bougouni, Koutiala et Nioro du Sahel.
 - Nomination de quatre (04) Inspecteurs des services pénitentiaires pour l'opérationnalisation des Directions Régionales de Bougouni, Diola Koutiala et Nioro du sahel ;
 - La nomination de trois Inspecteurs des services pénitentiaires et de l'éducation surveillée dont un en qualité de Conseiller du Ministre de la Justice et les deux autres Inspecteurs à l'Inspection des services judiciaires ;
 - Au cours de l'année 2019, beaucoup de mutation et de nomination d'inspecteurs, de contrôleurs et de travailleurs sociaux et d'infirmiers a été effectué ;
 - Les rencontres Pénitentiaires se sont tenues à Kéniéroba couplées de la conférence des Directeurs du RESEAU RECEPAON du 13 au 17 novembre 2019 ;
 - La Conférence Annuelle de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée du 28 au 30 novembre 2019 à Sikasso avec comme thème principal : « Pour une Administration pénitentiaire respectueuse des droits des personnes détenues ». Des thématiques portant sur le management des prisons, le renseignement pénitentiaire, la gestion du personnel pénitentiaire, la gestion axée sur les résultats, les règles Mandela, de Bangkok et le leadership ont été animées par les experts au cours de cette conférence. Aussi, des médailles commémoratives de campagne ont été remises officiellement par le Ministre de la Justice au personnel surveillant servant dans la région de Gao.
 - Un concours professionnel d'avancement de catégorie a été organisé à l'intention des agents techniques du cadre de la surveillance des services pénitentiaires et de l'éducation surveillée.
- **Le Centre Spécialisé de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour femmes (CSDRF) :** le service social a bénéficié des renforcements de capacités ci-après :
 - L'atelier de formation sur le management, la gestion axée sur le résultat, la gestion de crise en milieu carcéral, de secourisme, les règles de Bangkok, Mandela et les principes de Riyad.

- L'atelier de formation sur la protection des filles mineures en situation de rue à Bamako exposées et /ou victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales (ESC).
- Aux journées d'échanges sur les rôles et les responsabilités des acteurs pour le renforcement de la lutte contre les ESCC au Mali organisées par le SAMU SOCIAL.
- La mission internationale de formation sur la gestion des femmes détenues du 30 mars au 14 avril 2019 au Colorado aux USA.

5. La CPS/SJ en partenariat avec certains partenaires a réalisé les renforcements ci-après :

- La CPS a formé deux (02) cadres sur les thèmes : (01) la Planification Stratégique et la Gestion Axée sur les Résultats et le système de suivi et évaluation tenue du 14 au 25 octobre 2019 à Casablanca et (02) maîtriser les outils bureautiques et NTIC dans le cadre de l'assistance de direction tenue du 7 au 18 octobre 2019 à Casablanca (Maroc).
- Renforcement des capacités des formateurs de la CPS (cadres et points focaux
- Du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2019, ateliers de formation et de renforcement de capacités des acteurs producteurs des données statistiques judiciaires de la région Ségou et du ressort de la Cour d'Appel de Mopti, financement IDLO ;
- Du 16 au 20 septembre 2019, troisième atelier de formation des formateurs des agents pour la collecte des données statistiques en vue de la production des statistiques judiciaires, dans la salle informatique de l'AGETIC financé par le projet Mali Justice Project (MJP).
- Du 26 au 28 décembre 2019, formation des producteurs de données statistiques de la région de Sikasso à l'hôtel le Cinquantenaire de Sikasso, financé par le Fonds National de Développement de la Statistique.

6. International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD/IDLO) a accompagné des cadres de concertation de la chaîne pénale en collaboration à Gao, Mopti et Tombouctou avec la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSMA qui a établi les cadre de concertation dans ces régions en 2015 et en a assuré le secrétariat et coordonné les réunions, à la tenue régulière des réunions et le financement des activités de renforcement des capacités. De plus en plus les CdC jouent pleinement leur rôle dans la coordination des appuis de l'ensemble des intervenants sur la chaîne pénale des régions de Gao, Mopti, Ségou et Tombouctou.

• Durant l'année 2019 on note :

- IDLO a largement contribué, en collaboration étroite avec la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSMA à Gao, Mopti et Tombouctou, au fonctionnement des cadres de concertation de la chaîne pénale par l'appui à la tenue régulière des réunions et le financement d'activités de renforcement des capacités. Cela a notamment contribué à réduire le double financement de mêmes actions par différents partenaires, et à stimuler la communication entre les intervenants qui doivent désormais passer par les CdC pour présenter leurs projets afin d'obtenir des avis et recommandations.
- IDLO encourage également les synergies entre les CdC des différentes régions à travers l'organisation des rencontres inter-CdC. Ces rencontres ont pour objectifs de

stimuler les réflexions sur une stratégie d'actions concertées et communes des acteurs de la chaîne pénale, en favorisant les échanges sur les acquis, les défis, les forces, les faiblesses, et les expériences des différents CdC. Ces rencontres sont présidées par les plus hautes autorités du Ministère de la justice.

- IDLO a apporté son appui aux missions de contrôle des maisons d'arrêt et de correction (MAC) à travers les Directions Régionales de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée de Mopti et Tombouctou, qui ont permis de relever certaines préoccupations relatives au non-respect des délais de citation, de vétusté de certains établissements et la surpopulation carcérale.
- IDLO a également appuyé, en collaboration étroite avec la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSMA à Gao, Mopti et Tombouctou des missions de contrôle de l'Inspection des Services Judiciaires dans les juridictions de la région de Tombouctou et Gao. Cela a permis de constater le fonctionnement réel de certaines juridictions du Nord (contrôle de fonctionnalité, la présence des magistrats, personnel des juridictions, etc.) et du respect des procédures judiciaires (contrôle de conformité) ;
- IDLO a organisé la tenue de 26 sessions de formation dans les régions de Gao, Mopti, Ségou, Tombouctou avec la participation et contribution de la SAJP de la MINUSMA et à Bamako pour le compte de 666 participants dont 128 femmes. Les participants étaient composés de magistrats, officiers de police judiciaire, agents pénitentiaires, greffiers/secrétaires de greffe, d'autorités traditionnelles, d'hommes de médias locaux et de représentants des organisations de la société civile. Parmi les 666 participants formés, 60% proviennent d'institutions du système judiciaire (tribunaux, brigades de gendarmerie, commissariats de police, administration pénitentiaire, avocats, huissiers de justice), 24% sont de la société civile (Associations, ONG, radios locales, autorités traditionnelles) et les 16% participants étant constitués par des élus, de représentants locaux de certains services d'Etat, de staff des partenaires comme IDLO et MINUSMA. Les formateurs formés par l'IDLO ont assuré 92% des sessions de formations, les 8% restant qui concernaient des thématiques spécifiques (gestion de projets et suivi-évaluation ; formation des formateurs des agents pour la collecte des statistiques judiciaires) ont été exécutées par d'autres formateurs ;
- Le 11 mars, les 23 et 25 avril 2019, se sont tenus à Bamako et dans les régions de Mopti et Ségou deux ateliers de restitution annuelle des résultats de l'année 2018 du projet. L'atelier tenu à Mopti a regroupé les participants des régions de Gao, Mopti et Tombouctou ; celui animé à Ségou a concerné les acteurs de la chaîne pénale de cette région. Ces ateliers qui ont été animés par le responsable suivi-évaluation du projet avaient pour but de partager les réalisations d'IDLO de l'année 2018 avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet. La méthodologie utilisée a porté sur les présentations PowerPoint suivies d'échanges.
- Ces ateliers ont mobilisé 48 participants représentants des CdC et des OSC qui ont été choisis parmi les agents de l'administration pénitentiaire, les magistrats, les agents de l'Office Centrale des Stupéfiants, IDLO, les officiers de police judiciaire, les représentants des organisations de la société civile ainsi que les représentants des partenaires des sous-subsventions des quatre régions d'intervention du projet.

7. La MINUSMA dans l'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale a :

- La SAJP a appuyé le JPCE à tenir des audiences à Douentza par un appui technique, logistique et sécuritaire (juillet et décembre 2019) ;

- Apporté un appui technique, financier et logistique, en collaboration avec IDLO, à la tenue en 2019 de trois missions de l'Inspection des services judiciaires à Gao, Mopti et Tombouctou
- D'août à septembre 2015, la SAJP a travaillé avec les autorités locales pour établir des fora de coordination dans les régions de Tombouctou et de Gao avec l'appui des Pays Bas (et à Mopti, avec l'appui des Etats-Unis), connus en Français sous l'appellation de « cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale ». Dans ce cadre, pour la mise en œuvre du projet de renforcement de la chaîne pénale au Nord du Mali qui intervient en appui aux cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale, IDLO s'est inspiré des régions de Gao, Tombouctou et Mopti pour mettre en place le cadre de concertation des acteurs de la chaîne pénale de Ségou avec l'accompagnement du Président et du secrétariat du CDC de Mopti. En 2019, la SAJP/MINUSMA a continué d'appuyer l'organisation et la tenue des réunions normalement mensuelles des Cadres de concertation à Gao, Tombouctou et Mopti, en assurant le secrétariat des réunions et en les coordonnant.
- Projets financés à travers le fonds fiduciaire des Nations Unies (*Financement des Pays-Bas*) : A Gao : Renforcement de la chaîne pénale par un appui technique et logistique y compris : fourniture de matériels de bureau et d'équipements informatiques aux entités de la chaîne pénale qui n'avaient pas bénéficié de l'appui octroyé au cours de la phase 1 du projet (police, gendarmerie, administration pénitentiaire, OCS). Un atelier de menuiserie métallique a été créé à la prison de Gao dans le cadre de ce projet afin de permettre des projets de réinsertion sociale de détenus et par la même la prévention de l'extrémisme violent. La capacité des agents pénitentiaires a été renforcée sur ce thème. A Tombouctou : Acquisition d'équipements, matériels de bureau et informatiques, matériel roulant, matériel d'enquête, bus d'extraction des détenus, matériel de communication (connexion internet et WASA) etc. A Mopti Phase 2: rehaussement de la hauteur des murs, pose des fils barbelés sur les murs et construction d'un avant-poste de police à l'entrée de la cour d'appel et TGI de Mopti avec offre de détecteurs de métaux sur le corps ; pour la Phase 1 : Fourniture de 11 ordinateurs de bureau à 9 unités d'enquête et à la JPCE de Douentza ; Fourniture de Transformateurs électriques au JPCE Douentza et au TGI de Mopti; Fourniture et installation d'équipements WiMax (Share drive) entre les services suivants: Cour d'Appel, TGI, DRAPES, Maison d'arrêt et de Correction de Mopti. Atelier de formation de 4 jours avec 30 participants choisis dans toutes les structures intervenant dans la chaîne pénale sur l'utilisation des installations du réseau informatique ; Remise de fardes de couleurs distinctes à toutes les maisons d'arrêt et de correction de la région pour le classement des dossiers des détenus pour une meilleure gestion des prisons ; Organisation d'une journée de sensibilisation animée par les structures membres du cadre de concertation de la chaîne pénale de Mopti pour 100 personnes leaders communautaires invitées par les organisations de la société civile actives dans le cadre du cadre de concertation; Confection et distribution des dépliants sur les thématiques relatives à l'accès à la justice, à la fonction de la police judiciaire, le rôle du citoyen dans le fonctionnement de la justice criminelle. Concernant les projets à impact rapide : ils ont permis la réhabilitation de deux Maisons d'arrêt dans les régions de Mopti (Djenne) et Tombouctou (Niafounke), permettant la fonctionnalité de ces maisons d'arrêt – pour Djenne : réhabilitation des bureaux administratifs, d'une partie du bloc de de détention et autres travaux ; pour Niafounke, création d'un quartier femmes et élévation du mur d'enceinte pour la sécurisation de l'établissement. Aussi, un autre projet à impact

rapide est en cours de développement pour la construction de la nouvelle maison d'arrêt de Koro (travaux de terrassements de bétonnage, de maçonnerie et de fondation pour le bloc de détention ; travaux d'élévation du bloc de détention et de couverture dallée du bloc de détention ; travaux de menuiserie, de plomberie sanitaire, d'électricité, d'enduit et de revêtement du bloc de détention). Concernant les activités financées par la MINUSMA à travers ses fonds complémentaires : il s'agit principalement d'activités de formation et de sensibilisation portant sur le retour de l'autorité de l'Etat et l'état de droit ainsi que le renforcement des institutions judiciaires, à Mopti (ex. renforcement des capacités des prisons de Mopti et Bandiagara pour le recueil et à la gestion des données informatiques de la détention), Gao (ex : renforcement des capacités des autorités intérimaires sur leurs rapports avec la justice; renforcement des capacités des autorités étatiques sur les principes de l'état de droit; sensibilisation des différents acteurs intervenants dans le processus électoral au rôle de la justice; table ronde des acteurs du secteur de la sécurité; sensibilisation des communautés au rôle de la justice) et Tombouctou (ex. renforcement des capacités des agents pénitentiaires notamment dans le domaine de la sécurité, droits de l'homme et la prévention et la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans les MAC de Tombouctou (la prévention et la gestion des incidents en milieu carcéral axées sur les Droits de l'homme).

8. L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à travers le Fonds Flexible Conjoint (accord de coopération entre le ministère de la Justice du Mali et le ministère du commerce Extérieur et de la coopération au développement du Royaume des Pays-Bas) a fait les réalisations suivantes :

- Recrutement d'un consultant pour faire le point des activités menées, préparer les dossiers de projets et autres activités devant être financés sur le fonds flexible, suivre les dossiers desdits projets et activités en vue d'assurer leur exécution effective, assurer les liaisons nécessaires entre le Ministère de la Justice et les autres intervenants, apporter une assistance technique au Ministère de la Justice dans le cadre de toute initiative visant à faire assurer un financement sur le fonds flexible ;
- Installation du système d'enregistrement vocal sécurisé et hébergé pour les unités d'enquête dont mandat avait été donnée à la société française – Jarvis. Les sites concernés sont :
 - ✓ la Cour d'Appel de Bamako
 - ✓ le Tribunal de la Commune 6 ;
 - ✓ le tribunal de la Commune 3 ;
 - ✓ le commissariat du 3^{ème} Arrondissement ;
 - ✓ la Brigade de Gendarmerie de Banankabougou ;
 - ✓ le Cabinet du Ministre ;
 - ✓ Et l'INFJ- Me Demba Diallo.
- L'enquête sur les besoins et satisfactions des maliens menée conjointement entre le bureau d'études Néerlandais HIIL (Hague Institute for Innovation of Law), et les cabinets GISE et Deme-So dont le lancement a eu lieu le 3 mars 2018, les résultats de l'enquête par ordre de priorité ont fait apparaître comme difficultés majeures la justice foncière, les affaires civiles (droit de succession et divorce...) et la criminalité. Les résultats d'enquête 2018 présentés officiellement à la faveur d'une cérémonie de présentation le 8 avril 2019 à l'Hôtel LAICO AMITIE ont donné un taux de satisfaction de 27% qui est la preuve qu'il faut agir vite pour une meilleure prise en

compte des besoins du citoyen pour une bonne distribution de la justice mais également pour un ancrage du service de la justice dans le réflexe du citoyen.

- Réalisation de la revue du Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger par le Cabinet Malien Konaté Consulting, les différents rapports ont été reçus, amendés et validés le 4 avril 2019 la salle de conférence du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM). L'évaluation finale du PU fait ressortir un taux global de 58% d'activités réalisées, ces activités sont réparties entre 3 composantes ainsi : composante 1 il y'a 28 activités réalisées sur un total de 46, dans la 2ème composante 21 activités réalisées sur 29 et dans la dernière composante nous remarquons l'exécution de 2 activités sur un total de 13 activités.

5.1.5 Application des textes par les juridictions et amélioration de la législation en matière civile, sociale, commerciale, pénale et de droit communautaire :

En 2019 la DNAJS dans son programme d'activités a procédé à l'élaboration et à la relecture de 43% des textes soumis. Elle a par ailleurs traité 50% des dossiers de coopération judiciaire. Pour l'ouverture du CSM à des corps autres que les magistrats, un avant-projet de loi est disponible elle prévoit l'ouverture du CSM au Barreau et à la société civile ;

Les projets financés tant sur les fonds programmatiques 2019-20 de la MINUSMA (à savoir sur fonds soumis pour l'année juillet 2019-juin 2020) que sur le fonds fiduciaires des NU (financement des Pays-Bas) tendent à l'organisation d'activités - y compris des ateliers - menées en appui au Ministère de la justice afin de favoriser le processus législatif en cours pour l'adoption d'une loi sur le statut et le rôle des autorités traditionnelles dans la distribution de la justice ; des ateliers qui tendent à favoriser la coordination et la concertation des acteurs concernés, à l'information et la sensibilisation sur les avant-projet et projet de loi, puis sur la loi. Un projet sur fonds fiduciaires, validé par la MINUSMA en 2020 couvrira plus largement le processus de réforme de la justice y inclus la loi sur la complémentarité entre justice formelle et traditionnelle. Par ailleurs, la MINUSMA a activement participé aux réunions de la CPL concernant la réforme du Code pénale et Code de procédure pénale et apporté des recommandations aux rédacteurs des textes en révision.

La campagne de sensibilisation sur la justice menée à Tombouctou, également financés à travers le Fonds fiduciaire des NU, vise à informer les justiciables sur les institutions et procédures judiciaires et rapprocher la justice des justiciables par le biais de journées portes ouvertes, émissions radio et conférences débats.

5.1.6 Lutte Contre La Corruption, l'impunité, La Drogue Le Terrorisme Et La Criminalité

1. MINUSMA :

- Continue d'apporter un appui technique et logistique au Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de terrorisme et criminalité transnationale organisée (PJS) y compris en fournissant des équipements de pointe d'investigation spécialisée au PJS et à la BIS et en dispensant des formations, notamment sous forme de mentorat et d'ateliers. La MINUSMA a également appuyé le PJS dans le cadre de ses enquêtes, en collaboration avec la Police des Nations Unies (UNPOL) en lui permettant de se déplacer sur certains sites d'attaques (transport et sécurité). Elle a, par exemple, apporté son appui technique et logistique à l'enquête du PJS à Ogossagou (Mopti) en juillet 2019 [mise à disposition d'experts internationaux et appui à une mission in situ

de l'attaque du 23 mars 2019.

- Organisé le projet (2 ateliers) « Renforcement des capacités des acteurs de la justice civile et militaire pour l'amélioration des procédures sur les crimes » à Mopti : 03- 05 avril 2019 : Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale pour l'amélioration des procédures sur les crimes dans le cadre des violences intercommunautaires ; 26 au 28 juin 2019 : Renforcement des capacités des acteurs de la justice militaire et Echange sur les textes législatifs et réglementaires de justice militaire.
- La SAJP Mopti a initié conjointement avec les autorités judiciaires une « Task Force » regroupant les autorités judiciaires de Mopti, la SAJP, UNPOL, DDHP, PoC, JMAC, DAC, PNUD et CNDH afin de coordonner l'appui à la poursuite des cas emblématiques dans le cadre de la lutte contre l'impunité.

2. USAID-MJP à travers sa Composante anti-corruption continue de développer les capacités de ses partenaires tout en initiant l'appui à la mise de leur stratégie de durabilité :

- Au total, 846 entités, dont 709 entreprises privées, 1 organisation de producteurs, 7 associations professionnelles et commerciales, 1 groupe de femmes et 43 organisations communautaires, ont bénéficié de l'intervention de deux Bureaux de Plaidoyer Citoyen (BPC) basés respectivement à Sikasso et Koutiala et appuyés par le USAID/MJP. La plupart des entreprises à but lucratif sont de petite et moyenne taille avec des transporteurs, des commerçants et d'autres activités de petites entreprises. Ces résultats sont obtenus grâce notamment au renforcement continu des capacités des juristes des BPC confiés depuis juillet 2019 à un nouveau partenaire, l'ONG AJCAD, ayant apporté leur savoir-faire en matière de sensibilisation des jeunes.
- Les BPC sont des structures du type « clinique juridique » et assistent les usagers des corridors, victimes de corruption et/ou de tracasseries routières, à notamment exercer les voies de recours administratifs et judiciaires disponibles. Ainsi, malgré le changement de partenaire de mise en œuvre des Bureaux en cours d'exercice, un total de 1835 d'usagers des corridors routiers de la région de Sikasso a pu bénéficier d'une assistance juridique. Parmi ces bénéficiaires, composées de transporteurs, de commerçants, de chauffeurs et de passagers de cars, 646 sont des femmes, 949 des jeunes et 48 des personnes vulnérables.
- L'analyse des données par un échantillon de commerçants, usagers des corridors routiers, a permis d'évaluer en moyenne la proportion des paiements illégaux qu'ils sont amenés à effectuer par voyage. Les « paiements illégaux » sont les sommes sollicitées et versées à un agent public pour lequel un reçu n'est pas fourni. Les « paiements illégaux » peuvent également être effectués en nature, comme dans la saisie non compensée de marchandises transportées à des fins commerciales informelles ou formelles. La moyenne observée s'élève à 8% des chiffres d'affaires dans des commerces de vêtements, de bois de chauffe, de motos et de diverses marchandises et constitue une nette diminution par rapport à la proportion de base de 20%.
- Ce résultat pourrait être attribuable notamment aux activités de la Plateforme de Sikasso pour la libre circulation de personnes et des biens, agissant surtout au niveau des postes de contrôle par des cellules de veille et des parajuristes. Ces derniers interviennent lorsque des usagers sont en proie avec des pratiques de corruption et de tracasseries perpétrées par certains agents de contrôle. Leurs interventions consistent à la dissémination des informations relatives aux abus et l'engagement des autorités compétentes à différents niveaux. A ceux-là s'ajoutent l'assistance des BPC et des

parajuristes dans l'enregistrement des opérateurs jusque-là opérant dans l'informel afin d'atténuer leur vulnérabilité face aux dits agents de contrôle.

- Le MJP organise des voyages le long des corridors pour observer la variation en nombre des points de contrôle cibles et des services qui y sont représentés. Un total de 59 points de contrôle dont 29 pour le contrôle et 30 autres pour la sécurité sur les routes ont été recensés sur les corridors d'intérêts. Ce résultat constitue une diminution du nombre de postes de contrôle par rapport à la valeur de référence de 66%. Le corridor le plus contrôlé reste celui de Sikasso-Zegoua (33), suivi de loin par Sikasso-Koury (19) et de Sikasso-Heremakono (7). En revanche, l'on a pu noter l'implantation de nouveaux postes de sécurité à Zambougou, Niena, Zantiebouyou and Senou. Il convient de noter que ces variations peuvent ne pas être directement attribuables aux activités du MJP, d'autres facteurs endogènes et exogènes seraient certainement déterminants.
- En ce qui concerne les forces et services techniques opérationnels dans les postes de contrôle, une baisse significative de leur nombre a été enregistré par rapport à l'exercice de 2018, due certainement à une décision administrative relative à la diminution des postes de contrôle ci-dessus relatée. Le nombre total de forces et services techniques représentés sont ainsi passés de 215 services à 173. Ce résultat serait attribuable à différents facteurs, incluant les activités du MJP et les manifestations des chauffeurs de l'année précédente.
- Les procédures des BPC ont été révisées vers la fin du troisième trimestre de l'exercice 2019 pour améliorer la gestion des doléances et s'attendre ainsi à leur effective prise en charge dès début 2020. Néanmoins, au cours du présent exercice, l'on a pu enregistrer un total de 111 cas assistés dont près de 3/4 concernent des paiements illégaux sur les corridors. 52 de ces cas, soit près de 47%, ont été résolus de façon formelle et informelle, contre 59 cas non résolus.
- 348 bénéficiaires (dont 156 hommes et 192 femmes) ont reçu au moins une formation sur la lutte contre la corruption appuyée par le MJP. Comparé à l'objectif annuel de 735 personnes, ce résultat correspond à un taux d'achèvement de plus 47%. Les sessions de formation touchent diverses thématiques telles que la traite des personnes, les règles et règlements commerciaux, les commerces, les procédures douanières, la corruption, etc.

3. Le Projet Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali :

Résultats atteints pour le projet dans sa globalité en 2019 :

- Redynamisation et renforcement de capacités de 60 Comités de Veille Citoyenne (CVC) dans les régions d'intervention du projet (équité genre, exploitation des rapports du BVGM, plaidoyers, finances publiques, etc.)
- Mise en place d'un cadre multi-acteurs réunissant les structures qui exploitent le rapport du BVGM
- Renforcement des capacités du personnel de vérification du BVGM (vérification, utilisation du logiciel IDEA, rédaction des rapports)
- Communication des rapports du BVGM améliorée
- Mise en place d'outils de contrôle qualité et guides de vérification au BVGM
- Acquisition de matériel informatique par le BVGM

Résultats atteints spécifiques à la composante d'appui aux PEF du Ministère de la Justice :

- Diagnostic institutionnel et évaluation des besoins du PEF pour un fonctionnement optimal de l'institution
- Personnel du PEF formé à l'exploitation des rapports du BVGM

- Master class sur la lutte contre la corruption au Mali, réunissant de nombreuses institutions actives dans la lutte contre la corruption (OCLEI, PEF, PJS, BVGM, CASCA, Société civile, etc.)
 - Participation à la semaine de lutte contre la corruption organisée par le projet JUPREC
 - Partenariat avec l'INFJ pour la mise en place d'un module universitaire de formation sur la lutte contre la corruption
 - Acquisition de matériel informatique et d'investigation par le PEF.
- 4. Le Mali a procédé à l'opérationnalisation de l'office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite suivant décret n°2017-0207/P-RM du 10 mars 2017 portant nomination des membres. L'opérationnalisation de cet organe connaît certaines difficultés.**
- La prévention et répression de l'enrichissement illicite, à travers la relecture de la loi n°2014-015 pour la promotion de la transmission des déclarations à la Cour Suprême. La relecture est en cours, un projet de texte portant Prévention et Répression de l'Enrichissement Illicite tendant à renforcer le système de déclaration de patrimoine est en cours d'élaboration ;
 - La Cour Suprême dans le cadre des réformes un avant-projet de loi de création du statut du Magistrat financier est en cours d'élaboration, le Ministère de la Justice attend la transmission dudit avant-projet ;
 - Pour la création du parquet spécial à compétence nationale pour les infractions économiques et financières et l'autorisation de la saisine directe et systématique du juge par le Procureur des infractions économiques et financières dénoncées dans les rapports des organes de vérification et de contrôle, un avant-projet de loi portant code de procédure pénale a été élaboré en 2019.

5. Dans le cadre de ses missions l'Inspection des Services Judiciaires a, en 2019 sur un total de 42 structures ciblées par le programme d'activités, 17 structures ont été inspectées. Plusieurs facteurs contraignants peuvent expliquer cette situation. Le retard dans la mise à disposition des ressources financières d'une part, à titre de rappel, pendant le premier trimestre 2019 aucune mission n'a été réalisée faute de disponibilités financières, et d'autre part le manque de moyens logistique, l'inspection ne dispose que d'un seul véhicule de mission. Enfin, il y a le problème lié à l'insuffisance de ressources humaines notamment, les inspecteurs, le personnel d'appui. En effet le personnel d'appui a besoins de formation continue afin de mieux contribuer à la performance du service.

5.1.7 Renforcement de la promotion et de la protection des droits humains et du genre

1. La DNAPES a au cours de l'année 2019 réalisée les activités ci-après :

- En plus des établissements pénitentiaires de Bamako qui ont fait l'objet d'un suivi régulier, la Direction Nationale a effectuée des missions de contrôle dans certains établissements pénitentiaires des régions de Kayes, Mopti, Ségou, Sikasso et Koulikoro ;
- Extraction régulière des détenus de la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako et des deux bolles pour les mettre à la disposition des juridictions, ainsi au cours de l'année 2019 quinze mille six cents (15.600) détenus ont été escortés par les surveillants de prison pour être présentés aux autorités judiciaires des différentes juridictions du District de Bamako ;
- Dans le cadre du désengorgement de la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako, un vaste programme de transfèrement a été effectué dont 210 vers la Maison d'Arrêt de Dioila, 450 vers la nouvelle Maison d'Arrêt de Kéniéroba et 284 détenus répartis entre les maisons d'arrêt de Koulikoro, Kimparana et Dioila ;
- Tenues en marge de l'EID (Espace d'Interpellation Démocratique), les journées du détenu

se sont déroulées du 09 au 12 décembre 2019 avec l'exposition-vente des produits fabriqués par les détenus au Centre International des Conférences de Bamako. La cérémonie a été sanctionnée par la remise de Diplômes aux différents établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée ;

- Remise de plus d'une soixantaine d'humidificateurs à la Maison Centrale d'Arrêt de Bamako, aux Centres Spécialisés de détention, de Rééducation et de Réinsertion pour femmes et mineurs de Bollé, aux maisons d'arrêt de Ségou ;
- Opérationnalisation de deux quartiers de la nouvelle maison d'arrêt de Kéniéroba pour le désenclavement de la MCA ;
- Remise et distribution de kits d'hygiène et de matelas et couvertures aux détenus des maisons d'arrêt de Bamako (MCA, Bollé femmes et Bollé), Dioila, Fana, Bla Koutiala et Bougouni.

- **Maison Centrale d'Arrêt de Bamako** : L'effectif de la population carcérale a connu une hausse par rapport aux années précédentes. L'effectif total au 31 décembre 2019 est de 2447 détenus dont 260 condamnés (10,68 %) et 2176 en détention provisoire soit 89,32 %.

Au cours de l'année 2019, 2176 personnes ont été déférées à la MCA suivant les ordres d'incarcération ci-après :

- Mandats de dépôt : 2030
- Mandats d'arrêt internationaux : 02
- Contrainte par corps : 06
- Prise de corps : 02
- transfert pour appels et assises : 136

Pour les sorties au niveau de la MCA, la situation est la suivante :

- Expiration de peine : 610
- Grâce : présidentielle : 62
- décès : 14
- transfert : 683
- évasion : 00

En ce qui concerne les condamnations au terme des audiences de 2019, 260 détenus ont été condamnés.

- La situation alimentaire de la MCA en 2019 était à base de riz, sorgho et haricot administrés aux détenus en trois repas quotidiens (matin, midi, soir) suivant un calendrier. Cette alimentation ordinaire a été enrichie pendant le mois de carême et les jours de fête (Ramadan, Tabaski, Maouloud, Noël, Pâque et Nouvel an) grâce à l'appui du département et le concours des Organisations non Gouvernementales (ONG), des œuvres de charité (Eglise, Mosquée) et de généreux donateurs
- La situation sanitaire à la MCA concerne la propreté corporelle et vestimentaire des détenus et l'entretien de l'environnement. Chaque détenu a bénéficié d'une dotation régulière et mensuelle en savon ordinaire et en poudre par le CICR. Le ramassage des ordures est assuré par le GIE « TIP-TOP » ; la désinsectisation et la désinfection des locaux et caniveaux sont effectuées mensuellement par « Entreprise Impérial Chemical désinsectisation dératisation » le service d'électricité est assuré par l'entreprise « Djitoumou Service ».
- Les locaux abritant l'infirmerie ont été réhabilités par le CICR pour la redimensionner. L'infirmerie est dirigée par un médecin assisté d'un adjoint et de deux infirmiers sous le contrôle du centre de santé de référence de la commune III du district de Bamako.

Au cours de l'année 2019, les consultations ordinaires ont été assurées, des malades ont été référés au CSRF de la commune III, aux CHU Gabriel TOURE, Point G ou l'Hôpital du Mali ou le cas échéant dans certaines cliniques privées avec l'appui du projet santé sud et le CSRF de la commune III pour le dépistage des cas de VIH/ IST et de la tuberculose pulmonaire.

Pour faciliter la prise en charge dans les centres hospitaliers universitaires, plusieurs détenus ont été immatriculés à l'ANAM.

Le personnel de l'infirmerie, avec l'appui du projet SANTE-SUD a organisé des séances d'information, d'éducation et de sensibilisation. Elle a bénéficié d'importants lots de médicaments et de vitamines fournis par le département de la Santé à travers son Secrétaire Général.

- le service social assure fondamentalement du relèvement moral et de la réinsertion sociale des détenus. Il est composé de quatre agents dont deux administrateurs de l'action sociale et deux techniciens supérieurs de l'action sociale. Le Service social a assuré les activités de suivi médical, de suivi des dossiers-détenus, de recherche des parents et la détente des détenus.
 - La MCA a bénéficié d'équipement en matériel de sécurité (armes et munitions, elle a bénéficié de Matériel roulant composé d'un (01) car de 30 places ; (01) mini Bus, 01 Pickup et 08 Mobylettes ; 01 tricycle.
 - La MCA a aussi bénéficié en 2019 de l'accompagnement et de l'intervention du Ministère de la Santé, des Associations ou institutions religieuses : d'AMUPI, de l'Eglise Protestante et les ONG.
- **Le Centre spécialisé de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Femmes (CSDRF) :** L'effectif des détenues à la date du 31 mars 2019 est de 119 dont : 95 prévenues. L'effectif des filles mineures est de 11 toutes prévenues. Les détenues étrangères sont au nombre de 18 dont 17 prévenues et 01 condamnée.
 - En ce qui concerne la situation alimentaire en 2019 du centre était constituée de trois repas quotidiens à base de bouillie de mil sucrée ou de café au lait au petit déjeuner. Le déjeuner et le dîner étaient à base de riz, tô, couscous ou haricot. Les sauces étaient variées de pate d'arachide, tomate, feuille végétale, viande ou poisson fumé. Un régime spécial a servi les intérêts des malades, femmes enceintes et enfants à bas âge ;
 - Les activités sanitaires enregistrées en 2019 au niveau de l'infirmerie du centre sont les suivantes :
 - Consultations internes : 286 ;
 - Consultations externes : 04 ;
 - Suivi quotidien des enfants de 0 à 3 ans au niveau de la crèche ;
 - Le suivi régulier des détenues a été assuré par les infirmières du centre appuyées par Maya Ton.
 - La réinsertion est assurée la formation professionnelle des détenues le centre dispose des ateliers de couture, teinture, bogolan, de coiffure et une savonnerie. Toutefois, il est à signaler que les trois autres ateliers n'ont pas fonctionné par manque de formateur et de matières premières. Environ 20 % des détenues ont appris des techniques culturelles en matière de production de légumes et féculents. L'éducation informelle a été réalisée grâce à l'appui des partenaires (ONG et associations religieuses) à travers des séances de sensibilisation et

d'IEC (Information-Education-Communication) sur le VIH/SIDA, les IST, les causeries débats sur les droits et devoirs des personnes détenues, les méfaits de la drogue, de la toxicomanie et de l'infanticide. L'éducation formelle a connu une baisse de régime par manque de formateurs.

- Les activités du service social ont porté essentiellement sur l'accueil, l'écoute, l'enquête sociale, la visite à domicile, l'intermédiation familiale, l'expertise mentale, l'assistance judiciaire, le soutien psychosocial, la prise en charge sanitaire, le suivi post carcéral, l'hygiène et assainissement des détenues et des locaux, le suivi et l'organisation de la corvée au niveau de la cuisine, le suivi du régime alimentaire des détenus, les appels téléphoniques des détenues, le remplissage des bulletins ou fiches de renseignements envoyés par les tribunaux, la réception et la distribution des dons, la réception des représentations diplomatiques et consulaires pour les détenues étrangères. Dans le cadre du partenariat entre le centre SAMU SOCIAL, des causeries éducatives et nombreux entretiens individuels ont abouti à la recherche de familles des détenus. Il y a eu également la prise en charge psychologique de certaines détenues grâce à l'ONG MAYATON. Elles ont aussi concerné la gestion de la crèche avec l'accompagnement des partenaires.
- En vue de créer ou de développer un espace d'expression et de loisir pour les détenues, les activités de l'unité socioculturelles et sportives ont été axées sur les animations théâtrales, sportives ainsi que les chants et danses. Ces activités ont pu être réalisées grâce à l'appui des partenaires ;
- Sur le plan sécuritaire, le centre a enregistré deux évasions concernant deux détenues qui ont été reprises ;
- Le centre a bénéficié de l'appui de différentes associations et des ONG. L'on retiendra entre autres, le BMCE, et MAYA TON, etc.

• **Le Centre spécialisé de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Mineurs a en 2019 :**

- Renforcer les mesures de sécurité par la redynamisation des groupes de surveillance et l'intensification de l'éclairage ;
- unité pédagogique et de formation professionnelle a fait les réalisations ci-après :
 - Scolarisation de 21 mineurs ;
 - Alphabétisation en français des mineurs et 100 en Bamanakan ;
 - Initiation de 10 mineurs aux NTIC ;
 - Formation aux activités technique de fabrication de savon ;
 - Ensachage d'eau = 36
 - Coiffure = 39 ;
 - Menuiserie bois et métallique = 109 ;
 - Tissage = 75.
- unité de sante a réalisé plusieurs consultations sanitaires en 2019, Les maladies les plus fréquentes sont : Le paludisme, la Toux, le Rhume, les Plaies, les dermatoses, la bilharziose et les I. S. T.
- Assainissement et désinfection des dortoirs 1 fois/ mois, nettoyage quotidien de la cour.
- unité socioculturelle et sportive a réalisé en 2019 les activités suivantes :
 - Participation aux journées du détenu ;

- Célébration de la journée de l'enfant africain par l'organisation d'un tournoi de football ;
- Célébration de la journée mondiale de l'enfant ;
- L'Organisation des matchs amicaux avec les équipes des quartiers
- L'organisation de l'arbre de Noël.
- Les Théâtres sont organisés régulièrement.
- L'unité d'assistance sociale a procédé à des écoutes psychosociales, des médiations sociales, des enquêtes sociales, des recherches de domiciles, des médiations et de placement de mineurs dans leurs familles ;
- unité agropastorale, le Bilan de la campagne agricole se résume aux produits du maraichage qui sont :
 - La salade ;
 - Les choux ;
 - Les tomates ;
 - L'oignon ;
 - Les aubergines, les carottes qui entrent dans le renforcement de l'alimentation journalière.

- **Région de Kayes** : le projet Prison Mandela a effectué les réhabilitations ci-après :
 - Maison d'Arrêt de Kita par le renforcement du mur de clôture en deux (2) rouleaux de concertina, la construction d'un mirador, la restauration de cellules ;
 - Maison d'Arrêt de Bafoulabé par la construction de cellules supplémentaires et le mur de clôture ;
 - Maison d'Arrêt de Kayes par la construction de cellules supplémentaires ;
 - Maison d'Arrêt de Kénièba par la réhabilitation.

- **Région de Koulikoro : Construction d'une nouvelle prison :**

Réhabilitation par le projet Prison Mandela : Finition des travaux relatifs aux :

Maison d'Arrêt de Fana par le renforcement du mur de clôture surmontée de concertina, la construction d'un mirador, la restauration des cellules.

Dans le cadre du projet prison Mandela, la maison d'arrêt de Fana a bénéficié des travaux de réhabilitation :

Bloc de détention :

- la rénovation entière de deux cellules avec des toilettes internes ;
- la construction de deux nouvelles cellules pour les femmes et les mineurs avec les toilettes internes
- la construction d'un(01) hangar ;
- construction de deux (02) toilettes externes.

Bloc administratif :

- La construction d'une (01) infirmerie ;
- La construction d'un (01) bureau pour le chef de peloton ;
- La rénovation du bureau du chef d'établissement ;
- La rénovation du poste de garde ;
- La construction d'une (01) cuisine et d'un (01) magasin ;
- La construction de quatre (04) toilettes, d'un (01) parloir ; du mur de clôture (avec barbelés) ;
- L'aménagement d'un (01) jardin ;

Maison d'Arrêt de Ouélessébougou par le renforcement du mur de clôture surmontée de concertina, d'un mirador, et la restauration de cellules.

Maison d'Arrêt de Dioila : La construction d'un (01) quartier de haute sécurité par MINUSMA en projet.

- **Région de Sikasso :**

Construction d'une nouvelle prison en cours :

- Maison d'Arrêt de Kignan dont les travaux sont arrêtés.

Réhabilitation par le projet Prison Mandela :

- Maison d'Arrêt de Bougouni entièrement rénovée avec l'installation d'un forage et d'un atelier de menuiserie métallique.
- Maison d'Arrêt de Sikasso : construction d'un nouveau bâtiment en R+1 d'une capacité de 80 détenus ; une nouvelle cellule dans le quartier des femmes et une autre dans celui des mineurs ; construction de deux miradors ; le renforcement du mur de clôture surmonté d'un rouleau de concertina ; rénovation du bloc administratif et le renforcement de la devanture de la prison par un mur grillagé.
- Maison d'Arrêt de Koutiala : construction de cellules supplémentaires servant de quartier pour femmes et de quartier pour mineurs ; construction d'un forage.

- **Région de Ségou :**

Réhabilitation par le projet Prison Mandela de :

- Maison d'Arrêt de Ségou : Aménagement d'un poste de garde, réparation des portes et grilles de sécurité, restauration des toitures des locaux de détention, reprise des installations électriques ;
- Maison d'Arrêt de Bla : Construction du mur de clôture et réhabilitation des cellules, réparation des portes et grilles de sécurité.

- **Région de Mopti :**

Construction d'une nouvelle prison : La MINUSMA à travers ses sections affaire judiciaire et pénitentiaire et UNPOL en dépit des ateliers de renforcement de capacités des agents, a fait beaucoup de réalisations dans certaines prisons de la région de Mopti. Il s'agit entre autre des travaux de rénovation/ reconstruction de la maison d'arrêt de Djenné ; la construction de la nouvelle maison d'arrêt de Koro (plus de 60% de réalisation) ; la mise en place à la maison d'arrêt de Sévaré de trois ateliers de menuiserie métallique, de bois et de savonnerie ; l'installation de la vidéo surveillance et des bacs de sable pour renforcer la sécurité et le début de l'installation du scanner.

- **Région de Tombouctou :**

- Maison d'Arrêt de Tombouctou :

L'installation des caméras de surveillance ;

L'aménagement d'un jardin maraicher ;

Dans le domaine de la réinsertion sociale des détenus, l'embouche des petits ruminants ;

- Maison d'Arrêt de Rharouss : L'on note la réhabilitation de l'établissement par la MINUSMA.

- **Les Centres pénitenciers agricoles :**

Centre pénitencier agricole de Tana :

- Remise d'un (01) tracteur et d'un (01) moteur multifonctionnel par le projet Nelson Mandela ; la réalisation d'un forage.

Centre pénitencier agricole de Kéniéroba :

- Remise d'un (01) tracteur par la MINUSMA ;
- L'expérimentation de l'aviculture et l'emboche des petits ruminants par la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA.

Centre pénitencier agricole de Konséguela :

- Appui en matériels agricoles par le PNUD dans le cadre du projet Nelson Mandela ;
- Travaux de réhabilitation d'un forage et d'un château d'eau de 2m3 ;
- La construction d'un champ solaire de 1500WC par le PNUD dans le cadre du projet Nelson Mandela.

2. La MINUSMA à travers le Fonds fiduciaire des Nations-Unies (bailleur Royaume Uni) a apporté son appui à l'organisation de la conférence annuelle du parquet de Mopti sur la traite des personnes (23-25 juillet 2019).

3. Le PNUD a dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'Homme a fait les réalisations ci-après :

- Production du Guide du détenu et lancement du processus de production des produits dérivés ;
- Appui à la CNDH pour la planification et les stratégies de mobilisation des ressources ;
- Prise en charge holistiques des nourrissons et enfants en bas-âge en milieu carcéral.

4. Département d'Etat des Etats Unis Bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail (DRL), le projet a fait les réalisations à travers les objectifs ci-après :

• **Renforcer le plaidoyer mené par les OSC en faveur d'une réforme juridique visant à lutter contre l'esclavage héréditaire :**

- ABA ROLI a dispensé une formation aux représentants 12 Organisations de la société civile (OSC) - membres de la coalition nationale de lutte contre l'esclavage (CONALEM) – sur « les techniques d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer ».
- La CONALEM a par la suite tenu 15 réunions de coordination des activités de lutte contre l'esclavage par ascendance d'octobre 2018 à février 2020. Ces rencontres ont été tenues au siège de la CNDH sous la conduite de son président. Elles ont réuni des représentants de 14 OSC à savoir : la Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali (CAFO), le Réseau des Journalistes Producteurs et Défenseurs des Droits de l'Homme (RJPRODH), TEMEDT, la Coalition Malienne des Défenseurs des Droits Humains (COMADDH), l'Association des Juristes Maliennes (AJM), la Coalition des Alternatives Africaines, Dette et Développement du Mali (CAD Mali), le Forum des Organisations de la Société Civile (FOSC), l'Association Regard aux Couches Vulnérables (ARCV), l'Association Malienne des Défenseurs des Droits de l'Homme (AMDH), l'Union des Femmes Maliennes pour les Droits et la Dignité (UFMDD), la Commission Nationale des Droits de l'Homme, l'Eglise Protestante, l'Observatoire des Droits de la Femme et de l'Enfant (ODEF), et ARRÊTEZ SAHEL.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du plaidoyer pour l'adoption de la loi portant répression de l'esclavage et des pratiques assimilées, la CONALEM à travers la COMADDH a réussi - avec le soutien d'ABA ROLI - à rassembler le 25 mars 2019 et le 26 décembre 2019, des représentants du gouvernement, de la CNDH, du Conseil Economique, Social et Culturel, de la Commission Justice, Vérité et Réconciliation, et des OSC pour discuter de la nécessité d'adopter l'avant-projet de loi susvisé. La seconde rencontre a débouché sur l'adoption d'une déclaration commune invitant le

gouvernement et le parlement à accorder une priorité à l'adoption de la loi susmentionnée. La rencontre du 26 décembre 2019 a en outre permis d'intégrer quelques modifications à l'avant-projet de loi se trouvant au Ministère de la Justice.

- Les partenaires nationaux ABA ROLI membres de la CONALEM - dont la CNDH et la COMADDH- ont organisé cinq grandes activités de sensibilisation de différentes parties prenantes (représentants du gouvernement, représentants d'autres institutions publiques, représentants du corps diplomatique ; et représentants de la société civile) sur la nécessité adopter la loi criminalisant la pratique de l'esclavage par ascendance au Mali afin d'en dissuader les auteurs et d'assurer une meilleure protection des victimes.
- Les différentes rencontres de sensibilisation des parties prenantes organisées pendant la période de mise en œuvre du projet ont réuni 458 personnes, dont 308 hommes et 150 femmes.

- **Accroître la capacité des acteurs du secteur de la justice à enquêter, poursuivre et juger les affaires liées à l'esclavage héréditaire :**

- ABA ROLI s'est associée à l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) pour organiser deux ateliers de renforcement des capacités des Magistrats, tenus respectivement du 24 au 25 septembre 2019 à Kayes, et du 12 au 13 novembre 2019 à Bamako. Au total, 27 Magistrats de Bamako et des régions de Kayes, Tombouctou, Gao, Niourou du Sahel, Yélimané et Diéma, dont 23 hommes et 4 femmes, ont participé aux deux ateliers. Ces ateliers ont porté sur le thème : « l'approche ne pas nuire dans la conduite des enquêtes et poursuites dans les affaires impliquant des pratiques liées à l'esclavage par ascendance ».
- Afin d'assurer la pérennité des résultats des deux ateliers, l'Institut national de formation judiciaire a édité, avec l'appui d'ABA ROLI, un fascicule de formation sur « La lutte contre la victimisation secondaire des personnes victimes de pratiques liées à l'esclavage : bonnes pratiques des acteurs du secteur de la justice », à être utilisé et partagé avec les Acteurs de la justice lors des futures activités de formation organisées par l'INFJ.

- **Accroître la participation des dirigeants locaux et des communautés à la lutte contre l'esclavage :**

- ABA ROLI et ses partenaires TEMEDT et ARCV ont formé 117 dirigeants et leaders locaux (représentant des cercles, chefs de villages, chefs de fractions, représentants des OSC) à Gossi, Ménaka et Diéma sur les Modes Alternatifs de Règlement des Conflits. Au total 84% des dirigeants locaux formés ont rapporté une meilleure compréhension sur la conduite d'une médiation et d'une conciliation pour régler les conflits individuels et collectifs dans la communauté. À la suite des ateliers organisés, 24% (28 participants) des dirigeants et leaders locaux formés ont déclaré être disponibles à accompagner les membres de leurs communautés dans le règlement de leurs conflits, y compris ceux liés issus des pratiques coutumières constitutives d'esclavage par ascendance. Parmi ces 28 dirigeants et leaders locaux, 10 ont effectivement utilisé la médiation et la sensibilisation pour faciliter la liberté de 68 victimes des pratiques coutumières d'esclavage par ascendance (dont 14 bénéficiaires directs et 54 de leurs dépendants) à Gossi et Ménaka.
- ABA ROLI, par le biais de ses partenaires des OSC sous-subsidées TEMEDT, ARCV, COMADDH, et de la CNDH, a mené des rencontres

individuelles et publiques de sensibilisation sur la lutte contre l'esclavage par ascendance au Mali. Au total, 1572 membres de la communauté dont 813 hommes et 759 femmes (657 à Diéma, 324 à Gossi, 318 à Ménaka, et 273 Bamako) - parmi lesquels 326 victimes d'esclavage par ascendance identifiées par les parajuristes lors des réunions individuelles à Gossi, Ménaka et Diéma – ont été atteints lors de ces rencontres de sensibilisation. à Bamako, Kayes, Diéma, Gossi et Ménaka. Les messages de sensibilisation portaient sur :

- L'interdiction de l'esclavage par divers instruments juridiques nationaux et internationaux ;
 - L'avantage d'utiliser les MARC pour la résolution des conflits dans la communauté, y compris les conflits résultant des pratiques coutumières constitutives d'esclavage par ascendance ;
 - L'utilisation de moyens non violents pour exiger le respect des droits violés ;
 - Les services offerts par les OSC partenaires aux victimes de l'esclavage par ascendance.
 - Le droit de tout citoyen malien à obtenir des certificats de naissance ;
 - L'égalité de tous les citoyens et leur droit à une égale protection de la loi.
- ABA ROLI a appuyé la CONALEM dans la conduite d'une campagne de sensibilisation médiatique à travers la diffusion de deux spots à la « Radio Studio Tamani» en français et en bambara sur la consécration de l'égalité de tous les Maliens par la Constitution et la prohibition de l'esclavage par les instruments juridiques internationaux. Du 23 janvier au 13 février, les deux spots d'une minute chacun ont été diffusés 40 fois, soit un total de 40 minutes.
 - ABA ROLI et son partenaire « Association Regard aux Couches Vulnérables » (ARCV) ont réussi à impliquer les autorités locales dans la sensibilisation contre l'esclavage lors des deux (2) dialogues communautaires organisés à Diéma, contribuant à apaiser les tensions dans plusieurs communes du district de Diéma en 2020. Toutes les activités organisées à Diéma étaient dirigées par le préfet de district.
 - Eu égard aux tensions entre les membres de la communauté de suite de la contestation par les victimes des pratiques coutumières constitutives d'esclavage par ascendance, ABA ROLI a consulté en décembre 2019 les élus de la commune rurale de Diéma de la municipalité et a appuyé le conseil municipal dans l'intégration des mécanismes alternatifs de règlement des conflits (MARC) dans le plan économique, social et culturel de la commune. La théorie du changement des mécanismes alternatifs de résolution des conflits intégrés prévoit que: «Si les Commissions villageoises et communales de prévention, de médiation et de gestion des conflits sociaux et fonciers sont mises en place et que leurs membres interviennent dans les actions de prévention des conflits et de médiation, ces Commissions joueront un rôle capital dans l'apaisement des tensions (sources de conflits). Par leurs actions, ils assureront la sécurité des populations et des biens, l'amélioration, la stabilisation et le renforcement de la cohésion sociale. Cela contribuera à renforcer la paix dans la commune rurale de Diéma en particulier et dans le cercle de Diéma en général ». La stratégie a prévu la mise en place d'une Commission villageoise de prévention, médiation et gestion des conflits sociaux et fonciers dans chaque village qui constitue la Commune de Diéma pour :
 - Identifier les conflits opposant les habitants des villages ;
 - Mener la médiation afin de concilier les parties en conflit ;
 - Si la médiation réussit, rédigez le document de compromis contenant la

solution convenue par les parties au conflit.

- **Fournir aux victimes d'esclavage des services juridiques et sociaux facilitant leur réintégration :**
 - ABA ROLI a commencé par former huit (8) coordonnateurs de projet de ses partenaires des OSC sous-subsidées (TEMEDT, ARCV, AJM et COMADDH) en tant que formateurs sur la procédure d'obtention de documents d'identité civile (notamment les actes de naissance et extraits d'actes de naissance) et les meilleurs standards d'aide juridique aux populations vulnérables. Ensuite, les huit coordonnateurs partenaires ont formé quatre (4) avocats et 16 parajuristes sur les mêmes sujets.
 - À la suite des formations susvisées, les parajuristes formés ont identifié 340 victimes d'esclavage par ascendance manquant toutes des actes de naissance.
 - Parmi les victimes identifiées, 52 ont été accompagnées par les avocats formés pour l'obtention des jugements supplétifs de naissance et des extraits d'actes de naissance.
 - L'ensemble de 52 victimes accompagnées ont obtenu des jugements supplétifs et des extraits d'actes de naissance dont 23 enfants, permettant à ces derniers de s'inscrire à l'école en octobre 2019.
 - Comparé aux résultats de son précédent programme de lutte contre l'esclavage par ascendance qui avait obtenu 20 extraits d'actes de naissance en faveur des enfants victimes de travail forcé, le nombre de victimes ayant reçu des extraits d'actes de naissance a augmenté de 160%.
 - Enfin, 31 affaires judiciaires portant sur des infractions commises contre les victimes des pratiques coutumières constitutives d'esclavage par ascendance ont été jugées en 2019 par les juridictions de la région de Kayes.

- **Renforcer la capacité des OSC locales à fournir des services aux victimes de l'esclavage héréditaire :**
 - ABA ROLI a appuyé ses partenaires de la Coalition Malienne des Défenseurs des Droits Humains (COMADDH), TEMEDT, Association des Juristes Maliennes (AJM) et Actions Regard aux Couches Vulnérables (ARCV) dans l'élaboration des sous-projets pour :
 - La conduite des actions de plaider pour l'adoption de la loi portant répression de l'esclavage et des pratiques assimilées dont l'avant-projet a été élaboré par le ministère de la justice en collaboration avec ses partenaires de la société civile malienne.
 - La sensibilisation des communautés, la conduite des dialogues communautaires et l'appui aux leaders locaux pour leur participation au règlement pacifique des différends liés à la pratique de l'esclavage par ascendance.
 - L'assistance juridique et judiciaire aux victimes et l'appui à leur réinsertion socio-économique.
 - Quatre contrats de sous-subsidation ont été signés pour la conduite des actions prévues par les différents projets des organisations citées ci-dessus.
 - Pour une meilleure gestion financière des sous-subsidations accordées à COMADDH, TEMEDT, AJM et ARCV, ABA ROLI a formé des représentants de ses 4 OSC partenaires sur l'élaboration des programmes et la gestion de

budgets. ABA ROLI a également formé des représentants de ses 4 OSC partenaires sur le suivi et l'évaluation.

- Tous les participants (100%) aux deux sessions de formation ont démontré des connaissances et des compétences améliorées pour gérer les opérations organisationnelles, mettre en œuvre des programmes et rechercher des ressources de financement supplémentaires.
- En outre, ABA ROLI a tenu quatre réunions de coordination de projet avec les représentants des quatre OSC partenaires. Au cours de ces réunions, le personnel d'ABA ROLI a fourni des conseils aux représentants des quatre OSC partenaires sur la soumission des rapports financiers, la mise en œuvre du projet, le suivi et l'évaluation du projet.
- Grâce au renforcement des capacités fourni, les OSC partenaires ont amélioré la qualité des rapports soumis à ABA ROLI et la collecte des données du projet.

5. HCR : a dans le cadre de l'exécution du projet de Naturalisation et facilitation administratives pour l'accès à la nationalité Malienne, Le département a mis en place par la décision n°2019-170/MJ-SG du 1^{er} juillet 2019 le comité pour le traitement diligent des demandes de naturalisation de Mauritaniens au Mali. Cette décision qui détermine le mandat et la composition du comité a impacté positivement sur la coordination et l'atteinte des objectifs ci-après :

- Facilitation du processus de naturalisation pour 1300 personnes, plus la délivrance de jugement supplétif pour deux cent (200) personnes membres de la communauté d'accueil des réfugiés est l'objectif assigné pour la deuxième phase, il s'agit d'apporter une assistance individuelle pour l'acquisition ou la déclaration de nationalité (sur un objectif de 1300 bénéficiaires, 901 demandes ont été présentées aux autorités soit 69,23% de l'objectif fixé. Sur les 901 demandes reçues 651 demandes sont relatives à la déclaration de nationalité et 250 demandes, devant faire l'objet de naturalisation sont en cours de traitement au niveau de la DNAJS et de l'unité d'enquête de la Brigade Territoriale de Kayes ;
- Communication d'informations aux personnes prises en charge (Réalisation de spots télévisés et radiophoniques, la diffusion de spots télévisés, diffusion de spots radiophoniques (Bambara et Peulh), communication sur l'apatridie (Confection de dépliants, t-shirt, casquettes et blocs notes)) ;
- Retraite à Sikasso pour l'atelier de validation du rapport d'étude relatif à l'élaboration de l'avant-projet de décret d'application du titre V du livre I de la loi n°2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code des Personnes et de la Famille (recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude pour l'élaboration d'un projet de décret d'application du Code de la Nationalité Malienne).

6. Comité National de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes et les Pratiques Assimilées a organisé les 17 et 20 juin 2019 un atelier de consultation des drafts de lois, sur la traite des personnes et sur le trafic illicite de migrants. Cet atelier a réuni les membres du Comité national de Coordination de la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées, les membres du Comité de rédaction et des partenaires techniques et financiers (ONUDC, HCDH et Eucap Sahel).

7. MONACO/Terre des Hommes : Dans le cadre du projet d'appui à l'amélioration des conditions de vie des enfants en conflit avec la loi, a fait les réalisations ci-dessous :

- Appuyer à organisation de l'atelier sur la politique pénitentiaire ;

- Accompagner les deux centres de détentions bolé femme et mineurs dans le cadre de la réinsertion.

5.2 Exécution financière des projets :

Les projets /programmes mis en œuvre ou en cours dans le secteur de la justice sont au nombre de dix-neuf (19) dont quatre (4) inscrits dans la loi de Finances 2019 ; les quinze (15) autres financés et mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers.

Les projets sur financement du budget national et leur lieu d'exécution :

1. RNP n°2762, projet de Construction de la nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako à Kénioroba ;
2. RNP n°3042, Projet de construction et de réhabilitation des infrastructures de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) "Me DEMBA DIALLO" à Bamako ;
3. RNP n°2359, l'Appui à la CPS pour le secteur de la justice ;
4. RNP n°3051 Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (PU-RSJ-MOA).

Les projets sur financement des PTF et leur zone d'intervention :

1. Union Européenne :

- Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali (PAJM) dans les régions sud du pays Kayes, Sikasso, Ségou et le district de Bamako ;
- EUCAP-SAHÉL-MALI, mission civile de l'Union Européenne (UE) à Bamako, Kayes, Ségou et Sikasso.

2. Pays-Bas :

- Participation active des justiciables dans la distribution de la justice « Tien Sira », dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudenit (Association DEME SO) ;
- Renforcement de la chaîne pénale au Nord du Mali, dans les régions de Gao, Mopti, Ségou et Tombouctou réalisé par International Development Law Organization/Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD/IDLO).

3. La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) dans les Régions du Nord et du Centre à travers les projets/programmes ci-après :

- Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé à Bamako ;
- Accès à la justice y compris la promotion de la complémentarité entre justice traditionnelle et justice formelle dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 46 de l'Accord pour la paix à Bamako et dans les régions Nord et Centre du Mali ;
- Amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale au Nord et au Centre du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti) ;
- Sécurité des tribunaux et prisons et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation.

4. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

- Projet Global Focal Point (GFP) Prisons Mandela : sur toute l'étendue du territoire malien avec une présence plus marquée dans les régions de Bamako, Sikasso, Ségou et Kayes ;

- Projet Restauration de l'autorité de l'Etat et accès à la justice au nord du Mali dans les localités de : Tombouctou, Goundam, Diré, Niafounké, Gourma Rharous, Gao, Ansongo, Bourem, Ménaka, Kidal, Mopti, Youwarou, Tenenkou, Douentza, Bankass, Bandiagara, Koro, Djenné, Bamako.

5. Département d'Etat des Etats Unis Bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail (DRL) :

- Lutte contre l'Esclavage au Mali, le projet intervient dans les localités de Ménaka, Gossi et Kayes réalisé par Initiative Etat de Droit de l'Association du Barreau Américain (ABA ROLI).

6. USAID :

- Mali Justice Project (USAID/MJP), couvre les localités de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni, Ménaka et le District de Bamako.

7. CANADA :

- Justice, Prévention et Réconciliation (JUPREC) pour les Femmes, les Mineurs et Autres Personnes Affectées par la Crise, dans les localités de Bamako, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.
- Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), dans les localités de : Bamako, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal.

Les tableaux ci-dessous donnent la situation d'exécution financière des projets /programmes du secteur au 31/12/ 2019 :

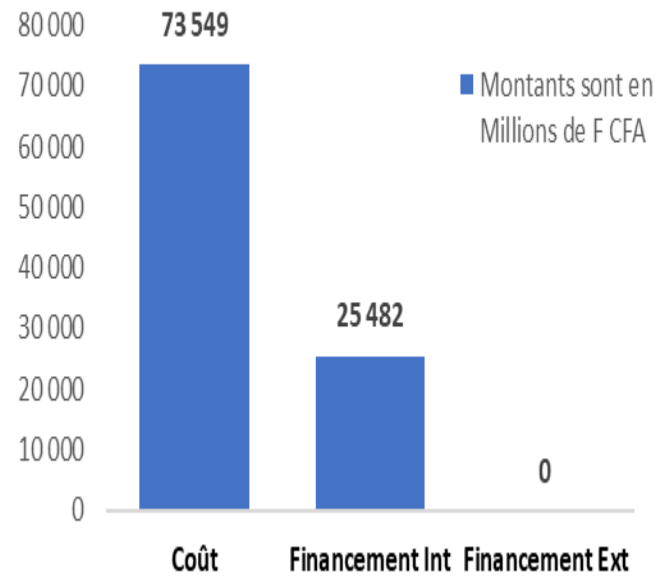
- Les Projets/Programmes sur financement budget national : Le coût des P/P en exécution se chiffre à 73, 549 milliards de Francs CFA sur lesquels 25 482 milliards sont acquis pour un décaissement cumulé au 31/12/2019 de 11 476 milliards soit un taux de 45,04% ;
- Les projets financés par les partenaires techniques et financiers : Le financement acquis des projets en cours d'exécution par les PTF se chiffre à 50, 667milliards pour un montant décaissé de plus de 33, 600 milliards soit un taux de 66,32%.

**5.2.1 Etat d'exécution financière par projet au 31/12/2019 du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
(Les Montants sont en Millions de F CFA)**

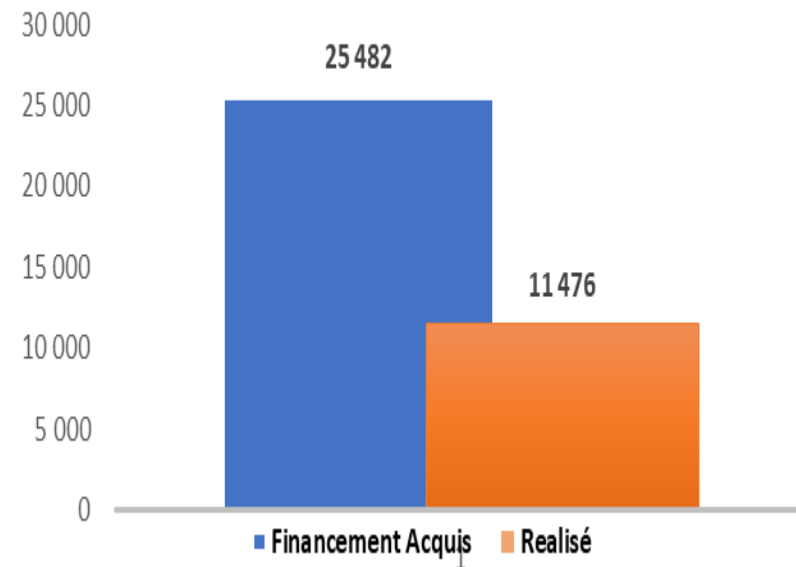
N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2019			Taux de décaissement			Observations
					Int	Ext	Total	Int	Ext	Total	Int	Ext	Total	
Projets en exécution				73 549	25 482	0	25 482	11 476	0	11 476	45,04%	0	45,04%	
Secteur Infrastructures				72 563	24 278	0	24 278	10 599	0	10 599	43,66%	0	43,66%	
1	3042	Construction et réhabilitation des infrastructures de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) "Me DEMBA DIALLO"	2017-2020	2 000	2 408	0	2 408	1 091	0	1 091	45,31%	0	45,31%	
2	2762	Construction de la nouvelle grande prison de Bamako à Kénioroba	2014-2020	10 603	14 650	0	14 650	5 498	0	5 498	37,53%	0	37,53%	Dotations de 2015 ont été réaffectées à la réhabilitation d'autres Maisons d'arrêt du Mali (Programme d'Urgence 3051), (non la prison centrale)
3	3051	Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au mali issu du processus d'Alger	2017-2019	59 960	7 220	0	7 220	4 010	0	4 010	55,54%	0	55,54%	Il est à observer que ce programme a bénéficié d'un financement à concurrence de 2 000 prélevé sur le 2762 en 2015, et un décaissement de 1 700 pour la même année
Secteur Ressources Humaines				986	1 204	0	1 204	877	0	877	72,84%	0	72,84%	
4	2359	Appui CPS Secteur Justice	2008-2020	986	1 204	0	1 204	877	0	877	72,84%	0	72,84%	
Projet en préparation				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total Général				73 549	25 482	0	25 482	11 476	0	11 476	45,04%	0	45,04%	

Source : DNP

Projets en exécution



Niveaux de réalisation des Projets



5.2.2 Etat d'exécution financière au titre des projets financés par les partenaires techniques et financiers (externe) :

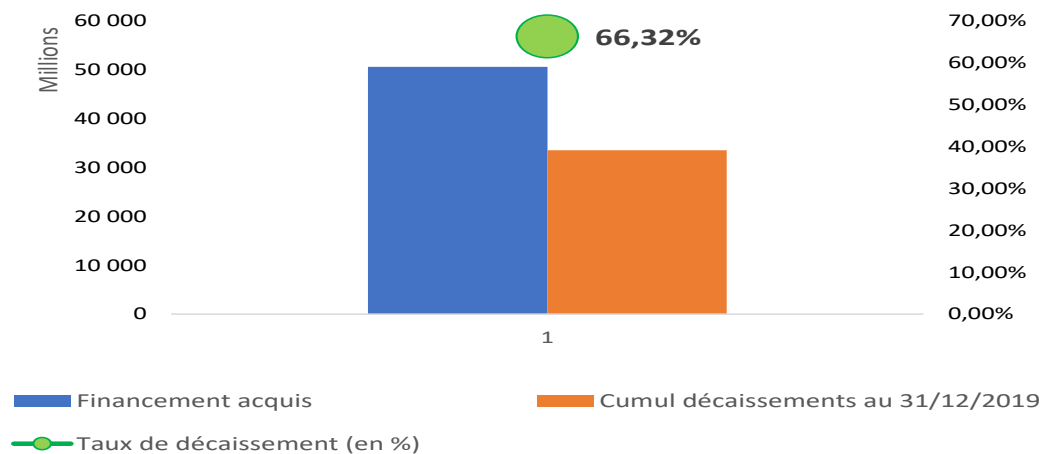
N°	Partenaires	Titre du projet	Durées	Financement acquis	Cumul décaissements au 31/12/2019	Taux de décaissement (en %)
1	Union Européenne	PAJM : Programme d'Appui au secteur de la Justice du Mali	Durée du projet 6 ans Date de signature 5 /2014	7 871 484 000	6 149 250 923	78,12%
2	Union Européenne	EUCAP-SAHEL-MALI	Juin 2014 à Décembre 2018			
3	Royaume des Pays Bas (- 5099776547) Royaume de la Suède (1 967 870 177)	Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) En Bamanan Tien-Sira II : Association DEME SO	Durée 5ans Date de mise en vigueur janvier 2019- décembre 2023	7 067 626 000	2 263 831 195	33%
4	Royaume des Pays Bas	Renforcement de la chaîne pénale au Nord du Mali : International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement (IDLO/OIDD)	Durée du projet 54mois Date de signature décembre 2015	3 220 516 005	2 972 840 775	92,31%
5	USAID	Mali Justice Project (MJP)	Durée : Cinq (5) ans ; Date de signature 7 décembre 2015.	11 493 392 436	8 619 434 826	74,99%
6	Canada	Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), Affaires Mondiales Canada	Durée du projet ; Date de signature 28 mars 2018	4 344 713 716	1 349 428 891	34,85%
7	Département d'Etat des Etats Unis Bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail (DRL)	Lutte contre l'Esclavage au Mali : ABA ROLI (Initiative Etat de Droit de l'Association du Barreau Américain)	Durée 20mois Date de signature 24 août 2018	394 603 345	382765245	97,00%
8	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA)	Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé	Fonds programmatiques : Juillet 2017- juin 2018,	1 206 792 568	422 664 856	35,04%
9	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA)	Accès à la justice y compris la promotion de la complémentarité entre justice traditionnelle et justice formelle : Bailleur n°1 MINUSMA Fonds programmatiques - Bailleur n°2 : UN Trust Fund (bailleur : Pays-Bas)	Bailleur n°1 cycle budgétaire juillet 2019- juin 2020 ; - Bailleur n°2 : acquis pour une période de deux ans de janvier 2019 à décembre 2020	234 054507	33 195 341	5,64%

N°	Partenaires	Titre du projet	Durées	Financement acquis	Cumul décaissements au 31/12/2019	Taux de décaissement (en %)
10	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA)	Amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale : Bailleur n°1 : Fonds fiduciaires des Nations-Unies (bailleur : Pays-Bas)	Financement acquis pour juillet 2019-juin 2020	670 894 372	546 434 851	81%
11	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA)	Sécurité des tribunaux et prisons et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation : - Bailleur n°1 Fonds fiduciaires des Nations-unies (bailleur : Pays-Bas) - Bailleur n°2 MINUSMA Fonds programmatiques (années budgétaires 2018-29 et 2019-20) ; Bailleur n. 3 : MINUSMA Fonds complémentaires (cycle budgétaire de l'année 2018-19)	Bailleur n°1 : acquis pour une période de deux ans de janvier 2019-décembre 2020 ; Bailleur n°2 années budgétaires 2018-29 et 2019-20) ; Bailleur n°3 cycle budgétaire de l'année 2018-19)	1 182 192 220	360 795 732	30.2%
12	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :	Projet Restauration de l'autorité de l'Etat et accès à la justice au nord du Mali	Durée Janvier 2014-Mars 2020	8135 081000	8 000 135 080	100%
13	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :	Projet Global Focal Point (GFP) Prisons Mandela (Pays-Bas)	Durée 2016-2021 Cinq (5) ans	4 800 000 000	2 500 000 000	52%
14	Monaco/Terre des hommes	Projet d'appui à l'amélioration des conditions de vie des enfants en conflit avec la loi		45 850 000	-	-
			Totaux	50 667 200 169	33 600 777 715	66,32%

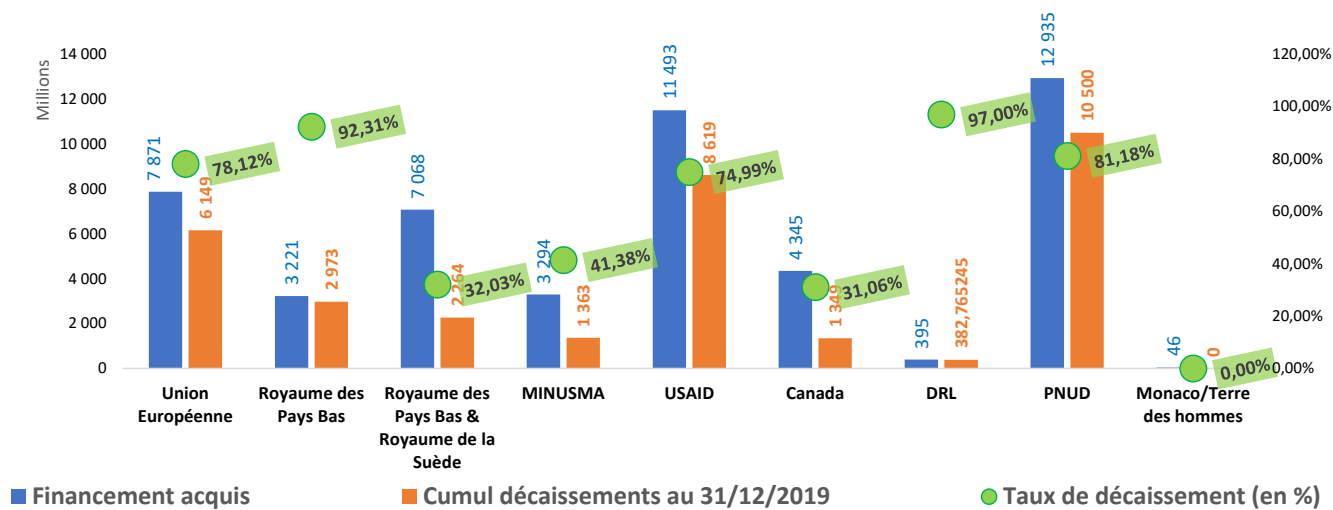
Source : synthèse CPS/SJ sur la base des fiches de suivi évaluation des projets/programmes.

NB : Ce tableau ne prend pas en compte la contribution d'EUCAP-SAHÉL-MALI, étant entendu que le montant revenant à la justice n'est pas déterminé par l'institution.

Etat d'exécution financière globale au titre des projets financés par les partenaires Externes



Etat d'exécution financière des projets par partenaire externe



La situation d'exécution des dépenses au titre du compte administratif est de 9 362 967 613 milliards de crédits notifiés pour 9 278 700 330 milliards de mandats admis soit un taux d'exécution de 99,09% à la date du 31/12/2019.

Il est également important de rappeler que les crédits notifiés qui étaient de 10 556 917 283 F CFA en 2016 sont passés à 11 638 273 717 F C FA en 2017, 10 345 667 566 F C FA en 2018 et 9 362 967 613 en 2019

❖ Extrait des crédits du compte administratif de la situation d'exécution des dépenses au 31/12/2016, 2017, 2018 et 2019.

Année	Crédits notifiés	Crédits engagés	Mandats émis	Mandats admis
2016	10 556 917 283	10 381 137 697	10 373 547 282	10 367 316 448
2017	11 638 273 717	11 600 947 484	11 589 653 471	11 589 653 471
2018	10 345 667 566	9 346 296 971	8 786 620 844	8 785 620 411
2019	9 362 967 613	9 331 706 866	9 288 878 262	9 278 700 330

Source : compte administratif de la DFM/MJDH

6 Les indicateurs sectoriels

6.1 Les indicateurs inscrits dans le CREED :

La situation des Objectifs de Développement assigné au secteur de la justice est consignée dans le tableau ci-dessus.

Tableau 1 : les indicateurs du secteur de la justice inscrits dans le CREED

Indicateurs		Unité	2016	2017	2018	2019
Taux de couverture de la Carte Judiciaire.		%	31	42	42	42
Taux de satisfaction des besoins en matière de justice au Mali		%	-	-	27	27
Ratio juges/habitant		Nbre	1/28 529	1/33 057	1/36 523	1/39 335
Délai moyen de traitement des procédures (pénales, civiles, hors procédure sommaires) en nombre de jours	Civiles	jours	70	79	58	60
	Délits	jours	90	93	83	68
	Crimes	jours	142	152	160	190
Pourcentage des centres de détentions respectant les standards internationaux		%	-	3	28,81	33,89%

6.2 Les indicateurs du secteur de la justice par programme de 2017 à 2019 :

6.2.1 Tableau des indicateurs du Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2019			N 2020	
	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2017	N-2 2018	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C* 100	
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité des services judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice.	Indicateurs : 1.1 Taux de réalisation des activités du département/Rapports d'activités du département/CPS Précision Méthodologique : (nombre d'activités réalisées /nombre d'activités programmées) x100		45%	100%	50%	50%	50%	100%
	Indicateurs : 1.2 Pourcentage de services contrôlés/rapports d'inspection de l'ISJ Précision Méthodologique : (nombre de services contrôlés x 100 / nombre total de services à contrôler) x 100	72,72 %	47,06%	42	17	25	40,48%	55%
	Indicateurs : 1.3 Taux d'exécution du budget/compte administratif/ DFM Précision Méthodologique : (Total crédits liquidés /Total crédits initiaux) x 100		50%	100%	-	-	57%	100%
Objectif 2 : Renforcer la lutte contre la corruption, la drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale	Indicateurs 2.1 : Pourcentage de dossiers de corruption transmis ayant fait l'objet de poursuites/rapport d'activités des pôles économiques et financiers Précision Méthodologique : (nombre de dossiers ayant reçu de suites judiciaires/ nombre de dossiers transmis) x100		70%	95%				98%
	Indicateurs : Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires/: Rapport d'activités du pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée Précision Méthodologique : (nombre de dossiers ayant reçu de suites judiciaires/ nombre de dossiers transmis) x 100		75%	95%	100	0	100	100%
	Indicateurs : 2.3 Pourcentage des acteurs de la justice formés dans les domaines de lutte contre la corruption, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée/Rapports d'activités du pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, du comité national de coordination de la lutte contre la traite...PNI Précision Méthodologique : (nombre d'acteurs formés/nombre d'acteurs à former) x100		45%	95	93	2	97.89%	100%

Objectif 3 : Contribuer à la promotion du genre et à la lutte contre le VIH/SIDA	Indicateurs : 3.1 Pourcentage de sensibilisation et formation des acteurs de la justice sur le genre. /rapports d'activités de la cellule genre Précision Méthodologique : (Nombre d'acteurs sensibilisés et formés/nombre d'acteurs à sensibiliser et former) x100	50%	66,67 %	85	18,33	60,25%	76,67%
	Indicateurs : 3.2 Pourcentage de sensibilisation et formation des acteurs de la justice sur le VIH/SIDA/rapports d'activités de la cellule VIH/SIDA Précision Méthodologique : (nombre d'acteurs sensibiliser et formés/nombre d'acteurs à sensibiliser et former) x100	27%	33	32	1	96,97%	100%
Objectif 4 : Améliorer la législation et la coopération judiciaire internationale	Indicateurs : 4.1 Pourcentage de textes élaborés et /ou relus/Rapport d'activités de la DNAJS Précision Méthodologique : (nombre de textes élaborés et /ou relus / nombre de textes à élaborer et /ou à relire) x100	80%	80	43	37	54%	90%
	Indicateurs : 4.2 pourcentages de dossiers de coopération judiciaire traité/Rapport d'activités de la DNAJS Précision Méthodologique : (nombre de dossiers de coopération judiciaire traité / nombre de dossiers de coopération judiciaire à traiter) x100	100%	80	50	30	62,50%	90%

Source : DFM/MJDH, les réalisations 2019.

6.2.2 Tableau des indicateurs du Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation

Le Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation	Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation N-1 2019				N 2020
		N-3 2017	N-2 2018	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E= C-D	F= D/C*100	
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité des services judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice.	Indicateurs : 1.1 Délai moyen de traitement des procédures (civiles, hors procédures sommaires)		42 jrs	12mois	12	0	100	12
	.2 Délai moyen de traitement des procédures/Pénales		40mois	18	18	0	100	18
	Indicateurs : 1.3 Pourcentage des juridictions disposant de structure fonctionnelle d'accès au droit et à la justice/Rapports d'activités DNAJ Précision Méthodologique : (Nombre de juridictions disposant de structure d'accès au droit et à la justice / Nombre total de juridictions) x100		120%	70%	41%	29%	58,57%	75%
Objectif 2 : Assurer la formation Initiale et la perfectionnement des acteurs de	Indicateurs : 2.1 Pourcentage de réussite aux examens de sortie des auditeurs de justice, greffiers stagiaires, secrétaires de greffe et parquet stagiaires et aspirants notaires/Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'auditeurs de justice, greffiers stagiaires, secrétaires de greffe et parquet stagiaires et aspirants notaires ayant réussi à l'examen de sortie / Nombre total formé) x 100.		100%	100%				100%

justice	Indicateurs : 2.2 Pourcentage des auxiliaires de justice ayant bénéficié de formation continue/Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre réel d'auxiliaires de justice ayant bénéficié d'une formation continue / Nombre total prévu) x 100		35%	30%	38%	-1%	127%	75%
Objectif 3 : Améliorer les capacités opérationnelles de l'INJFJ.	Indicateurs : 3.1 Taux de réalisation des infrastructures programmées/Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'infrastructures réalisées / Nombre total d'infrastructures programmées) x 100		40%	100%	43%	57%	43%	100%
	Indicateurs : 3.2 Taux de réalisation des études et recherches programmées/rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'études et recherches conduit / Nombre total d'études et recherches prévu) x 100			100%	0%	100%	0%	50%

Source : DFM/MJDH, les réalisations 2019.

6.2.3 Tableau des indicateurs du Programme : 2.020 Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée

Le Programme : 2.020 Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée		Références		Évaluation N-1 2019				N 2020
	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2017	N-2 2018	Prévu	Réel	Écart	Taux %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F= D/C*100	
Objectif 1 : Améliorer les conditions de détention et de travail du personnel.	Indicateurs : 1.1 Pourcentage de centres de détention disposant de quartiers séparés (homme, femme, mineur) /rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (Nombre de centres de détention disposant de quartiers séparés/nombre total de centres de détention du pays) x 100.		30%	30	22	8	73,33%	100%
	Indicateurs : 1.2 Taux d'établissements pénitentiaires labellisés dans le processus de "prise en charge et d'accompagnement des personnes détenues/rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre centre de détention respectant les normes/nombre total des centres de détentions) x100.		100%	60	60	0	100%	100%
Objectif 2 : Favoriser la réinsertion sociale des détenus	Indicateurs : 2.1 Pourcentage des détenus bénéficiant d'une formation professionnelle/rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre de détenus bénéficiant d'une formation professionnelle / nombre total de détenus) x100		10%	472	200	272	42,37%	50%

Source : DFM/MJ-les réalisations 2019.

7 Description du cadre partenarial :

Le Gouvernement a adopté le 13 novembre 2015 pour trois (03) 2015-2018, le Programme d'Urgence pour le renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation (PU-RJS-MOA) qui est un outil programmatique de mise à niveau de l'appareil Judiciaire. Le Gouvernement entend à travers ce programme, donner les moyens et l'opportunité au secteur de la justice d'aller vers un changement fondamental et d'être à la hauteur des attentes des populations, sur la base d'une confiance renouvelée à la suite d'un changement de culture de travail et de management.

Les projets et Programmes du secteur de la justice s'inscrivent dans le cadre de partenariats bi ou multi latéraux pour la mise en œuvre du Plan d'Urgence arrivé à terme officiellement fin décembre 2018 et qui a été doté en 2019.

Ainsi, au titre des partenaires bilatéraux on note avec satisfaction l'intervention de cinq (05) bilatéraux dans le secteur :

Pays-Bas :

- participation active des justiciables dans la distribution de la justice « Tien Sira », dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudenit (Association DEME SO) ;
- renforcement de la chaîne pénale au Nord du Mali, dans les régions de Gao, Mopti, Ségou et Tombouctou réalisé par International Development Law Organization/Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD/IDLO).

Département d'Etat des Etats Unis Bureau de la Démocratie, des Droits de l'Homme et du Travail (DRL) :

- lutte contre l'Esclavage au Mali, le projet intervient dans les localités de Ménaka, Gossi et Kayes réalisé par Initiative Etat de Droit de l'Association du Barreau Américain (ABA ROLI).

USAID :

- le Projet Mali Justice Project (USAID/MJP), couvre les localités de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni, Ménaka et le District de Bamako.

CANADA :

- le projet Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), dans les localités de : Bamako, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal.

Au titre des partenaires multilatéraux, on note avec le même degré de satisfaction l'intervention sept (07) multilatéraux dans le secteur :

Union Européenne :

- le Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali (PAJM) dans les régions sud du pays Kayes, Sikasso, Ségou et le district de Bamako ;
- l'EUCAP-SAHÉL-MALI, mission civile de l'Union Européenne (UE) à Bamako, Kayes, Ségou et Sikasso ;

Ambassade de France :

La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) dans les Régions du Nord et du Centre à travers les projets/programmes ci-après :

- appui au Pôle Judiciaire Spécialisé à Bamako ;
- accès à la justice y compris la promotion de la complémentarité entre justice traditionnelle et justice formelle dans le dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 46 de l'Accord pour la paix à Bamako et dans les régions Nord et Centre du Mali ;
- amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale au Nord et au Centre du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti). Par la sécurisation des tribunaux et prisons et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

- le Projet Global Focal Point (GFP) Prisons Mandela : sur toute l'étendue du territoire malien avec une présence plus marquée dans les régions de Bamako, Sikasso, Ségou et Kayes ;
- le Projet Restauration de l'autorité de l'Etat et accès à la justice au nord du Mali dans les localités de : Tombouctou, Goundam, Diré, Niafouké, Gourma Rharous, Gao, Ansongo, Bourem, Ménaka, Kidal, Mopti, Youwarou, Tenenkou, Douentza, Bankass, Bandiagara, Koro, Djenné, Bamako.

8 Difficultés/problèmes rencontrés durant l'année 2019 et mesures/solutions proposées :

N° Ordre	Difficultés/Problèmes rencontrés	Causes	Mesures/solutions proposées	Structures/Organismes responsables	Délai d'exécution
1	La non-adoption de textes majeurs élaborés par le MJP depuis 2017 relatifs au statut de la magistrature, au classement des juridictions, au plan de carrière...	La grille indiciaire proposée constitue le principal point de blocage	Discussions avec les syndicats de la magistrature afin de trouver un compromis	MJDH	
2	Les retards liés au choix d'une solution informatique dans le cadre de l'informatisation des greffes	Les discussions qui ont largement pris du temps entre solutions algérienne, béninoise et malienne	Décision urgente au risque de perdre un financement important à ce niveau	MJDH	
3	Les lenteurs liées au processus SIRH, à l'équipement de la salle informatique de l'INFJ et la mise en place de l'intranet	Réalignement budgétaire en cours	Accélérer les procédures afin de boucler ces chantiers importants	MJP	
4	Insécurité accrue, en particulier dans les régions du centre et du nord du pays, rendant de plus en plus difficile l'accès aux groupes marginalisés en raison des déplacements permanents. Cela a également contribué à la présence toujours limitée (et dans certains cas à l'absence) de services de justice formelle dans nombre de nos zones d'intervention - ce qui à son tour continue d'entraîner les populations à une demande accrue de services de médiation et autres services d'assistance juridique	Attaques terroristes et affrontements intercommunautaires	Pour faire face à certains de ces défis, le MJP et ses partenaires rencontrent les leaders communautaires dans les zones difficiles à atteindre les jours de marché dans les grandes communautés ; organisent des réunions de sensibilisation la nuit ; s'appuient davantage sur les émissions de radio pour les sessions de sensibilisation, priorisent la médiation dans la résolution des conflits le cas échéant, et organisent participent à des réunions de coordination pour partager les expériences avec les autres parties prenantes.	OSC subventionnées par le MJP	1 an
5	Lenteur dans le traitement des	Absence des avocats dans les	Pour faire face à certains de ces défis, le	OSC	1 an

N° Ordre	Difficultés/Problèmes rencontrés	Causes	Mesures/solutions proposées	Structures/Organismes responsables	Délai d'exécution
	dossiers par les avocats et les tribunaux. Cela entrave les chances de certains bénéficiaires d'obtenir un jugement définitif dans leur affaire avant la fin des subventions.	régions et tribunaux manquant cruellement de ressources (humaines et matérielles)	MJP et ses partenaires rencontrent les leaders communautaires dans les zones difficiles à atteindre les jours de marché dans les grandes communautés ; organisent des réunions de sensibilisation la nuit ; s'appuient davantage sur les émissions de radio pour les sessions de sensibilisation, priorisent la médiation dans la résolution des conflits le cas échéant, et organisent participent à des réunions de coordination pour partager les expériences avec les autres parties prenantes.	subventionnées par le MJP	
6	La réticence d'une grande partie des opérateurs économiques d'importance de la région à s'engager dans la lutte contre la corruption	Leur perception d'une absence de réaction des autorités gouvernementales en matière de sanctions effectives des agents de contrôle fautifs et de changement des règles de jeu sur les postes de contrôle	Appui au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie multidimensionnelle de plaidoyer fondée sur les dividendes de l'intégrité du système de contrôle sur les affaires et droits fondamentaux	MJP, les partenaires et une coalition d'acteurs de la société civile	12 mois
7	Retard accusé dans la réalisation des travaux de construction et réhabilitation d'infrastructures judiciaires par l'entreprise ECONI (lots 1 et 3)	Faible capacité organisationnelle, économique et financière	Recours à de multiples avenants de prolongation de la durée du contrat de la MDC et suivi très rapproché avec de nombreuses réunions et missions conjointes	DNAJ/CONFED	Fin 2019
8	Retard dans le démarrage des contrats de fournitures d'équipements mobiliers, électroménagers, informatiques, bureautiques	Retard dans la réalisation des travaux Insuffisance de niveau d'électrification des juridictions construites ou réhabilités pour permettre le fonctionnement correct des équipements et matériels à acquérir	Branchement au réseau EDM ou mise à disposition de l'électricité permettant le fonctionnement correct des juridictions concernées	DFM/MJ	Fin du mois de janvier 2020

N° Ordre	Difficultés/Problèmes rencontrés	Causes	Mesures/solutions proposées	Structures/Organismes responsables	Délai d'exécution
9	Accès aux données de certaines juridictions pour le suivi des principaux paramètres du Projet	Peut-être méfiance ou crainte	Renforcement de la communication avec les services concernés ; Renforcement de l'implication des services centraux du Département de la Justice	IDLO CPS/SJ	Permanent
10	Difficultés pour les avocats d'accéder aux bénéficiaires de la région de Ménaka	Insécurité	Utilisation des vols UNHAS qui a permis d'atteindre les victimes de Gossi	TEMEDT et Association des Juristes Maliennes	RAS
11	Difficultés pour les parajuristes d'organiser des sensibilisations de masse à Gossi et Ménaka	Insécurité ; et Menaces des auteurs des pratiques coutumières constitutifs d'esclavage par ascendance	Organisation de la sensibilisation et identification des victimes en recourant aux rencontres interindividuelles	TEMEDT	RAS
12	Non-inscription de l'examen de l'avant-projet de loi portant répression de l'esclavage et des pratiques assimilées à l'agenda du Conseil des Ministres	Agenda du Ministre de la justice	Recours à la CNDH pour rencontrer le Ministre de la Justice pour échanger sur la question	CNDH ; Organisations de la société civile membres de la CNDH	RAS
13	Insuffisance d'enquêtes judiciaires, de poursuites et de jugements prononcés dans les cas de violences commises contre les victimes	Menaces des auteurs des pratiques coutumières constitutifs d'esclavage par ascendance contre les acteurs de la justice	Sensibilisation de la communauté	TEMEDT ; AJM ; ARCV	RAS

Source : synthèse CPS/SJ sur la base des fiches de suivi évaluation des projets/programmes.

9 Contraintes et difficultés :

- faible capacité des responsables des programmes et de la CPS/SJ en montage de projets pour le PTI/BSI ;
- mobilité des cadres de la CPS vers les structures financières ;
- faible dotation des projets en cours d'exécution ;
- faible coordination des rencontres alternatives avec le chef de file des PTF et la CPS/SJ ;
- retard dans le dépôt des documents et supports d'information sur les projets/programmes ;
- retard/non communication des rapports d'activités des projets/programmes par les services centraux et les PTF ;
- non animation des cadres de concertation entre les PTF et le département.

10 Recommandations :

- renforcer les capacités des responsables des programmes et de la CPS/SJ en montage de projets;
- motivation des structures d'appui et de conseil pour éviter la mobilité par l'amélioration des conditions de travail;
- intensifier les rencontres alternatives avec le chef de file des PTF et à la CPS/SJ afin de pallier les difficultés et contraintes inhérentes à la coordination et au suivi de la mise en œuvre des activités du ministère de la justice ;
- continuer la dotation Projet de Construction de la nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako R+2 à Kénioroba dans le cercle de Koulikoro en 2021 pour finaliser les travaux ;
- doter le projet de construction, équipement et réhabilitation des infrastructures (travaux de construction d'un amphithéâtre de 600 places, d'une bibliothèque et d'une cantine) de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) « Me Demba DIALLO » en 2021 pour clôturer le projet.
- rendre obligatoire le dépôt des documents et supports d'information sur les projets/programmes ;
- diffuser de façon systématique les rapports d'activités des projets/programmes produits par les services centraux et les PTF pour une meilleure coordination ;
- redynamiser des cadres de concertation entre les PTF et le département.

11 Perspectives pour les prochaines années :

Les perspectives du secteur se résument à la mise en œuvre des différents axes du plan d'action de la Loi n°072 du 24 décembre 2019 portant Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la justice 2020-2024 :

Axe 1 : Adaptation du cadre juridique et réglementaire aux missions assignées à la justice

- Les entraves réglementaires et fonctionnelles à une totale indépendance de la justice sont identifiées et jugulées ;
- Le système de contrôle interne et de redevabilité au sein du dispositif judiciaire est mis en place ;
- La carte judiciaire est opérationnalisée.

Axe 2 : Modernisation et relèvement du niveau de performance des services judiciaires :

- Les capacités institutionnelles des structures judiciaires sont renforcées ;
- Des méthodes modernes de gestion du personnel judiciaire et de renforcement de ses capacités sont mises en place ;
- Les structures de la justice sont dotées d'équipements et de matériels en adéquation avec leurs missions ;
- L'accessibilité à la justice s'est renforcée.

Axe 3 : Consolidation de la démocratie :

- L'humanisation des conditions de détention dans les Établissements pénitentiaires s'est poursuivie
- L'État de droit s'est renforcé (impartialité de la justice-protection des droits des justiciables)
- Le dispositif de coordination des actions d'appui au secteur de la justice s'est unifié.

Axe 4 : Renforcement de la lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue et la criminalité transfrontalière :

- Le cadre normatif prend en charge la lutte contre la corruption et la délinquance financière ;
- L'État se dote d'une politique de lutte contre l'impunité en matière de terrorisme, de drogue, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité ;
- L'accès à la justice transitionnelle est effectif pour la réconciliation, la cohésion sociale et la paix.

Axe 5 : Modernisation et renforcement du système de Communication de la justice :

- Le système judiciaire s'est doté d'une stratégie de communication ;
- Les services de la justice sont interconnectés au sein d'un réseau d'échanges et d'information.